

La Roche-sur-Yon, le 18 octobre 2006

Direction du Conseil et du  
Contrôle interne de la légalité  
Service Conseil municipal  
Courrier

HOTEL DE VILLE

Place Napoléon – BP 829

85021 La Roche-sur-Yon Cedex  
tél. : 02 51 47 47 47  
fax : 02 51 37 48 71

## CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2006

### PROCÈS VERBAL

(En application de l'article L 2121-25 du code général des collectivités territoriales)

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal désigne **Fabrice ORDONNEAU** comme **secrétaire de séance**.

#### Monsieur le Maire donne lecture des pouvoirs :

- Jacques AUXIETTE à Pierre REGNAULT
- Lisiane GUIBERT à Françoise GRIVEL
- Marie-Sabine CAILLETEAU à Angie LEBOEUF
- Françoise ORCEAU à Madeleine DAVID

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 5 juillet 2006 est adopté.

**Monsieur le Maire** annonce qu'une question est ajoutée à l'ordre du jour de la séance :

#### **n° 62 – Aide d'urgence à la ville d'EL YAMOUN dans le cadre de l'appel lancé par le Réseau de Coopération Décentralisée pour la Palestine**

**Une modification a été portée sur la question n° 59 – Extension de la salle de squash des Terres Noires – Approbation de l'avant-projet définitif – Avenant n° 1 à la convention d'offre de concours du 15 novembre 2005 avec le Squash Yonnais – Modification de la durée de location des deux courts.**

L'avenant porte les honoraires de maîtrise d'œuvre de 20 900 € à 29 323,87 € HT et non 29 674,87 €.

**Pour les questions n° 47 (Politique de la ville – 2<sup>ème</sup> programme d'actions 2006 du contrat de ville – 3<sup>ème</sup> programme d'actions 2006 du contrat temps libres) et n° 54 (Attribution de subventions à diverses associations), plusieurs élus ne prendront pas part au vote compte tenu de leur engagement dans une association ou dans une institution concernée.**

**Monsieur le Maire** fait la déclaration suivante :

« J'ai plaisir à vous retrouver pour ce conseil de rentrée et j'espère que vous avez pu profiter durant cette période estivale des nombreuses animations qui ont rythmé la vie de la ville.

La fréquentation touristique de notre ville a été telle qu'elle a réuni près de 110 000 personnes aux différents rendez-vous culturels et festifs comme les « Cafés de l'été », les « Terrasses Nap' », les « Esquisses d'été »...

Grâce aux dispositifs et aux animations mis en place comme les « F'estivales », « Un été au Ciné », le feu d'artifice du 14 Juillet et les activités proposées dans le cadre de « Loisirs en Liberté » et de « Sports vacances », la Ville a offert à tous les Yonnais la possibilité de s'évader et d'accéder aux

loisirs à des conditions particulièrement avantageuses pour la plupart gratuites.  
L'été est donc terminé.  
Et même si les températures sont clémentes, la rentrée est bel et bien là.

- ♦ Une rentrée tout d'abord marquée sous le signe du développement de la ville avec la 3<sup>ème</sup> quinzaine de l'Urbanisme et du Développement Durable.

Expositions, témoignages, débats et conférences... autour du Plan Local d'Urbanisme et de "Pentagone 2006-2020", les nombreux rendez-vous programmés durant cette quinzaine auront permis à tous de s'informer sur les projets et d'esquisser les premiers contours de la ville et ses perspectives de développement. Près de 2 500 de nos concitoyens ont répondu présents à ces diverses rencontres. Et plus de 12 000 en ce qui concerne la semaine consacrée au patrimoine.

Mais si les pistes de réflexion proposées par les professionnels qui nous accompagnent sont de qualité, il convient maintenant, tous ensemble, d'imaginer la ville, de "passer de l'utopie à la réalisation" d'une ville accueillante et attrayante.

La politique et les enjeux qui se posent à nous sont connus ... il reste à résoudre ensemble l'équation en ayant à l'esprit ces interrogations :

- Comment faire pour que le développement urbain soit équilibré, maîtrisé, respectueux de notre identité et bien sûr respectueux de l'environnement et du cadre de vie des habitants ?
- Comment attirer et accueillir les activités commerciales et favoriser la vitalité économique ?
- Comment offrir une qualité de vie optimale à tous les habitants ?

Nous avons pour notre ville une vraie ambition, qui doit être guidée par la volonté de faire de La Roche-sur-Yon une capitale de la Vendée toujours plus attrayante et rayonnante.

Ce qui est sûr, c'est que nous ne voulons pas d'une ville qui exclut et qui se replie sur elle-même. Nous souhaitons au contraire une ville ouverte où chacun puisse trouver sa place, quelle que soit sa condition.

Il n'y aura de développement "équitable" que si la ville sait accueillir toutes les catégories sociales, les familles, les jeunes, les seniors, que si son territoire sait accueillir les entreprises, synonymes d'emplois et d'innovation.

Investissement public pour orienter et conforter la croissance harmonieuse de la ville, et pour entretenir son dynamisme économique, place importante donnée au service public comme moteur de la qualité de vie que La Roche-sur-Yon souhaite offrir à tous ses habitants et dans tous ses quartiers...

Ces choix sont plus que jamais les nôtres en cette rentrée.

Le promeneur ou le touriste qui pratique la ville ne peut se tromper : l'ampleur et le nombre de chantiers en cours sont autant de traductions d'une volonté politique forte qui fait que La Roche-sur-Yon va résolument de l'avant.

Pour réussir ce pari et dans le respect de la culture participative impulsée par la Ville depuis longtemps, nous sollicitons les citoyens pour construire la ville de demain. Car l'apport des habitants est essentiel. La contribution de ceux que j'appellerai les "experts du quotidien" à cette formidable ambition pour la ville n'en rendra que plus belle la réussite du projet.

Je remercie à cette occasion toutes celles et tous ceux qui s'engagent dans la démarche et accordent un peu de leur temps à la définition de la ville de demain, qu'ils soient des Jaulnières ou de Jean Yole, qu'ils habitent à Saint-André ou au Bourg.

La « quinzaine » s'achève samedi avec une soirée-débat demain à partir de 18 h à l'Ecole nationale de musique. Cette rencontre nous permettra de poursuivre les différents échanges et débats engagés tout au long de ces deux semaines et devrait notamment esquisser les premières hypothèses et pistes de travail compte tenu des attentes formulées par les citoyens.

- ♦ C'est ensuite, et bien évidemment, la rentrée scolaire pour près de 5 000 enfants scolarisés dans les écoles yonnaises (élémentaires, maternelles, enseignement spécialisé) : c'est 11 millions d'euros alloués à toutes les écoles de la Ville.

C'est aussi la rentrée pour 5 300 étudiants à La Roche-sur-Yon.

Ces derniers sont, à n'en pas douter, une composante essentielle dans la vie de notre ville. Ils contribuent à son animation et à son dynamisme. Nous allons d'ailleurs inaugurer la livraison de 120 logements étudiants à la Simbrandière le 26 septembre prochain.

La Ville s'inscrit résolument vers l'avenir en accueillant un enseignement supérieur qui s'étoffe et s'enrichit de nouvelles disciplines et pour lequel la Ville entend développer une synergie entre l'université et les différents acteurs économiques.

C'est donc une attention toute particulière portée aux enfants, des « plus petits jusqu'aux plus grands », qui est aujourd'hui confortée par la Ville.

Nous savons que l'avenir se joue dès le plus jeune âge et que le meilleur moyen de lutter contre les inégalités est de s'attaquer d'abord aux inégalités scolaires en offrant à tous les enfants les moyens de réussir et de s'épanouir.

Je terminerai sur ce point pour rappeler que la Ville s'oriente dès cette année vers un Projet éducatif local qui permettra de rendre plus efficaces nos actions en direction des enfants.

Nous allons également mener un programme de réussite éducative pour lequel nous avons obtenu de l'Etat 280 000 euros.

Enfin, dans le même esprit, je rappelle que La Roche-sur-Yon a été remarquée par le Réseau des Villes Educatrices et qu'elle a été, le 14 septembre dernier, au colloque international de Lyon, l'une des 4 villes à présenter son projet autour des questions "nutrition santé".

Patricia CEREJO rappellera dans un instant et plus précisément ce qu'il en est de la rentrée scolaire.

Le conseil de ce soir, comme vous pouvez le constater, illustre notre action en direction de la jeunesse et de l'enseignement avec notamment l'extension du restaurant universitaire, les travaux de rénovation et réhabilitation des groupes scolaires Pyramides, Pagnol.

Nous aborderons également des délibérations en lien avec le développement et l'aménagement de la Ville, comme je l'exposais en préambule, avec la requalification de l'îlot de la Poste, les quartiers de la Gare, les zones d'aménagement concerté Sully et Leclerc.

Nous poursuivons ces aménagements qui visent à donner aux Yonnais une ville plus agréable, par des rénovations d'ampleur et ceci malgré des informations inquiétantes sur un probable désengagement de l'Etat du Contrat de Plan Etat Région. Plusieurs actions lourdes figurent dans ce contrat de projet et sont essentielles au développement de la Ville. Le refus par l'Etat d'honorer sa parole pourrait, si cela se confirmait, avoir de graves répercussions sur les projets portés par la collectivité, je pense notamment au projet multimodal de la Gare.

Quoi qu'il en soit, nous restons vigilants et en contact étroit avec la Région pour connaître l'évolution du dossier.

- ◆ Enfin, vous me permettez en ce conseil de rentrée, de conclure en faisant une brève incursion dans l'histoire : il y a cent ans, devant 3 000 personnes, sur la place d'Armes devenue la place Napoléon, Georges Clemenceau, alors Ministre de l'intérieur, prononçait un discours d'anthologie le 30 septembre 1906.

Ardent défenseur de la République il clamait : « quel régime a donné plus de liberté que la République : liberté d'écrire, liberté de penser, liberté de s'associer, liberté de conscience ... Tout cela n'existait pas avant la République ».

Georges Clemenceau, farouchement attaché à la préservation d'un « socle républicain », a combattu la démagogie et l'exploitation de certains sentiments humains.

Il faut avoir à l'esprit cet idéal que portait Clemenceau, dans une période où certains succombent aux tentations populistes...

Aujourd'hui, un autre Ministre de l'intérieur, celui là beaucoup « moins illustre », s'évertue à galvauder l'idée républicaine en touchant à un droit universel et individuel qui est celui du droit à la sécurité pour tous.

En déposant son fameux (et fumeux) texte de loi sur « la prévention de la délinquance », il entend placer les maires, sans aucune concertation et sans débat, au cœur du dispositif répressif, en leur faisant jouer un rôle qu'ils n'ont ni les compétences ni les moyens d'assumer.

En plaçant le maire au centre de la chaîne judiciaire, le Ministre d'Etat « déleste » l'Etat !

Il l'affranchit des devoirs républicains qui lui incombent, au mépris des règles républicaines qui régissent notre démocratie.

Cette conception de la sécurité est dangereuse : les citoyens n'auront pas un égal accès à la sécurité et à la justice, selon qu'ils se trouveront sur le territoire d'une collectivité riche ou modeste, plus ou moins capable d'assumer cette charge.

Je le dis ici, avant tout en tant que citoyen : nous devons refuser une telle dérive, qui est la porte ouverte à tout dérapage... et que certains exploiteront.

Je me fais un devoir de combattre avec vous cette dérive pour mes contemporains et les générations futures. Il va de notre responsabilité d'hommes et de femmes politiques de nous mobiliser, car certaines valeurs ne sont pas « négociables » !

Je conclurai mon intervention en reprenant justement les propos de Clemenceau :

« Ne t'arrêtes pas aux partis pris, ne t'arrêtes pas aux préjugés d'autrefois, prends appui sur ces fortes qualités vendéennes que sont l'instinct d'indépendance, la liberté de critique, l'obstination têtue et la combativité. Toutes ces vertus sont forcément déplaisantes pour les oppresseurs de tous noms. »

Je vous remercie pour votre attention. »

**P. CEREIJO** fait la déclaration suivante :

« Ouvrir le conseil municipal de rentrée en parlant éducation démontre l'importance que nous continuons à donner à la construction de l'avenir de nos jeunes concitoyens.

Former les citoyens de demain est une grande ambition et aussi une forte responsabilité que nous partageons avec d'autres acteurs : l'Education nationale sur le temps strictement scolaire, mais aussi les partenaires institutionnels et associatifs pour toutes les actions éducatives que la Ville met en place ou contribue à mettre en place quand les parents nous confient leurs enfants.

Nous sommes là dans une démarche de co-éducation où le rôle de la famille est primordial et où la collectivité s'engage à ses côtés pour coordonner et mobiliser toutes les énergies et ressources éducatives pour construire, dans l'année qui vient, un projet éducatif local qui sera là, qui donnera du sens à l'action publique éducative que mène la Ville de La Roche-sur-Yon depuis maintenant de nombreuses années. Le PEL qui place l'enfant et le jeune au centre de nos projets, PEL qui fera coexister éducation formelle et non-formelle. Nous aurons l'occasion d'y revenir.

Mon propos sera plus précisément consacré à l'enseignement primaire –qui est de notre responsabilité- et supérieur –pour lequel nous avons aussi souhaité qu'il soit de notre responsabilité même s'il ne relève pas de notre compétence. Ce propos pourra paraître restrictif, mais mes collègues qui ont en charge tout ce qui est péri et post-scolaire pourront compléter l'ensemble des dispositifs qui existent sur la ville de La Roche-sur-Yon. »

**P. CEREIJO** illustre ses propos à l'aide d'un diaporama.



Elle évoque les effectifs scolaires dans les écoles yonnaises : La Roche-sur-Yon regroupe 30 écoles publiques yonnaises (15 maternelles et 15 élémentaires pour 146 classes) :

- 81 classes élémentaires,
- 56 classes maternelles,
- 9 classes d'enseignement spécialisé.

Il faut souligner la responsabilité de la Ville dans ce type de classes, notamment vis-à-vis des enfants handicapés moteur.

En tout, 4 951 enfants sont inscrits dans les écoles yonnaises pour cette rentrée, dont 3 302 dans les écoles publiques et 1 649 dans des établissements privés. Cette proportion existe depuis plusieurs années et se confirme à chaque rentrée.

Cette rentrée 2006 montre une stabilité du nombre d'élèves, avec cependant une poussée de l'effectif en maternelle.



La gestion de ces établissements nécessite des moyens financiers et humains importants. 10 449 657 euros ont été alloués lors du BP 2006 pour faire fonctionner les écoles publiques :

- 9 129 343 euros en section de fonctionnement,
- 1 320 314 euros en section d'investissement.

238 agents contribuent également au bon fonctionnement des écoles. **P. CEREIJO** rappelle l'importance des agents municipaux dans l'organisation scolaire, avec 1 ATSEM par classe maternelle mais aussi tous les agents qui assurent le bon fonctionnement de la restauration scolaire ou des accueils matin et soir.



**P. CEREIJO** évoque les mesures de carte scolaire.

L'éducation est un domaine qui relève de la compétence de l'Etat et des collectivités. La Ville fournit les locaux, le mobilier, les fluides, les fournitures, le personnel d'entretien et de restauration, les ATSEM, alors que le ministère de l'Education nationale a en charge les enseignants, le personnel spécialisé...

Chaque année, dans le cadre de la préparation de la prochaine rentrée, la carte scolaire est revue : l'Education nationale fait des propositions d'ouverture et de fermeture à la Ville. Au fil des années, un dialogue constructif s'est instauré entre la Ville et l'Inspection académique, notamment en matière d'élaboration de la carte scolaire.

La Ville a la possibilité, lors d'une réunion qui a lieu traditionnellement en janvier, de faire état de la situation de l'ensemble des écoles auprès de l'Education nationale et de faire évoluer les propositions

de mesure de carte scolaire. Cette négociation permet d'obtenir une certaine stabilité du nombre de classes.

Cette année, la Ville a donc eu :

- 3 ouvertures de classes
  - école élémentaire Les Pyramides 7<sup>ème</sup> classe
  - école élémentaire La Généraudière 6<sup>ème</sup> classe
  - école maternelle Marcel Pagnol 4<sup>ème</sup> classe
- 1 fermeture
  - école élémentaire Rivoli 6<sup>ème</sup> classe

La rentrée s'est donc bien passée. Il faut préciser qu'une aide particulière est apportée aux écoles situées en ZEP (zone d'éducation prioritaire). Un contrat de réussite signé par la Ville et l'Inspection académique permet aux enseignants de développer des actions éducatives et pédagogiques permettant d'offrir toutes les chances de succès aux enfants concernés.



La Ville conduit également un effort particulier en ce qui concerne les nouvelles technologies. Il faut permettre aux enfants de s'adapter à ces nouvelles techniques et dans le même temps, faire évoluer les modes de fonctionnement et de gestion de la Ville. ainsi, cette année, une téléprocédure d'inscription scolaire permet aux familles, à partir de leur domicile, des mairies annexes ou des groupes scolaires, de préinscrire leurs enfants. La mise en place de ce dispositif a été faite pour la rentrée. Ainsi 221 préinscriptions ont été faites via internet.

Par ailleurs, l'informatisation des écoles et leur mise en réseau se poursuit. Aujourd'hui, sont mis à disposition des écoles :

- 355 PC ;
- 4 tableaux interactifs (dont on a beaucoup parlé lors de la rentrée 2005-2006 avec l'installation du premier équipement de ce type à l'école Flora Tristan) ;
- 21 vidéoprojecteurs ;
- 30 photocopieurs numériques, 30 scanners, 30 imprimantes-fax, 33 imprimantes.

Ceci prouve la volonté de la Ville de familiariser les enfants aux nouvelles technologies. A cela s'ajoutent cette année, 3 classes informatiques mobiles. 3 écoles ont ainsi été dotées d'un matériel de ce type (Jean Moulin, Jean Yole et Moulin Rouge). Cet équipement qui se compose de 16 micro-ordinateurs portables et d'un tableau interactif, peut ainsi être déplacé d'une classe à l'autre au sein d'un même établissement.

Enfin, l'informatisation des 17 restaurants scolaires permet une communication plus rapide entre la direction de l'Education, les différents sites de restauration et le centre municipal de restauration (structure qui livre 2 500 repas par jour).



L'école est un lieu de vie ancré dans la vie locale. **P. CEREIJO** réaffirme le principe d'école de secteur : les 15 groupes scolaires correspondent à 15 secteurs. Ces derniers existent depuis les années 90 mais il est également important de prendre en compte les évolutions de la ville. C'est ce que fait la majorité municipale, notamment en travaillant depuis deux ans sur l'aménagement des secteurs. L'objectif reste la densification du centre ville, mais aussi l'évolution des nouveaux quartiers. Il est donc nécessaire de faire évoluer les secteurs, tout en respectant la mixité scolaire au même titre que la mixité sociale recherchée par la municipalité dans le domaine de l'habitat.



Mais l'éducation ne se limite pas au milieu scolaire.

Education formelle et non-formelle vont de pair. Des dispositifs existent déjà. Aussi, pour une meilleure lisibilité et une meilleure cohérence, la Ville a décidé de se doter d'un projet éducatif local à l'échelle de la collectivité.

Ce n'est pas un dispositif de plus, mais une base commune qui affirme les valeurs partagées par ceux qui participent aux actions éducatives de la Ville et qui rappelle les priorités de la majorité municipale, à savoir :

- égalité des chances,
- respect de l'enfant et du jeune,
- éducation ouverte,
- place des parents.

Ce sera la référence de la Ville, l'outil qui permettra la mise en perspective de sa politique pour que chacun trouve sa place dans la société d'aujourd'hui et de demain.

Le contrat éducatif local fait partie des actions éducatives, tout comme le projet « nutrition santé » que la Ville a initié avec des actions à caractère événementiel, comme les repas bio dans les restaurants scolaires, et qui est en train de s'étoffer. Ainsi ce projet a été retenu dans le cadre du congrès international des villes éducatrices : la Ville de La Roche-sur-Yon a ainsi partagé la tribune avec des villes comme Rome, Turin, Saragosse et Munich. **P. CEREIJO** estime que dans tous les domaines La Roche-sur-Yon, ville moyenne, « a tout d'une grande ». Lors de ce congrès, elle était accompagnée de Marie-Claire MERCIER, directrice adjointe à l'enseignement et la formation. C'est avec une certaine fierté qu'elle a constaté que La Roche-sur-Yon menait une politique similaire à celle de ces grandes métropoles.

Les actions éducatives passent également par les classes de découverte et bientôt par les séjours courts. Ainsi, 700 enfants environ partent chaque année. La mise en place des séjours courts va, dès cette année, pouvoir répondre aux demandes des enseignants et permettre aux enfants des classes maternelles d'en bénéficier.

**P. CEREIJO** évoque également :

- l'accompagnement à la scolarité, dispositif pertinent pour le repérage des enfants nécessitant un accompagnement plus individualisé ;
- l'accueil matin et soir dans chacun des groupes scolaires ;
- le dispositif de réussite éducative qui a pour vocation d'apporter un accompagnement individualisé des enfants souffrant de difficultés, de handicaps... et qui ont besoin d'un dispositif de suivi individualisé. La Ville a énormément négocié avec l'Etat pour obtenir des financements et ainsi accompagner 250 enfants environ.

Le projet éducatif local regroupe ainsi un ensemble cohérent de mesures.



En ce qui concerne l'enseignement supérieur, la Ville n'a pas de compétence en la matière mais, depuis des années, elle a souhaité tout mettre en œuvre pour favoriser son implantation. C'est un atout pour le territoire et la majorité municipale souhaite développer l'enseignement supérieur public. Pour l'année universitaire 2005-2006, 5 393 étudiants étaient inscrits à La Roche-sur-Yon. On estime que les chiffres seront similaires pour l'année à venir. Pour la Ville, cela représente un investissement de 810 000 euros. Un syndicat mixte de gestion regroupe les différents partenaires, dont le conseil général et l'université de Nantes. La Ville est également représentée au sein du syndicat de réalisation qui s'occupe plus particulièrement de l'investissement et du suivi des gros travaux. Elle travaille avec l'université dans le cadre d'un partenariat très étroit pour le développement de l'enseignement supérieur.

Ainsi le site de la Courtaisière accueille dès cette année de nouvelles formations :

- pour le Centre universitaire départemental
  - le niveau 3 de la licence bidisciplinaire Droit-LEA et LEA-Droit (qui devrait être complété dès la rentrée 2007 par un master de traduction juridique dans le cadre de l'harmonisation européenne) ;
  - l'enseignement du Chinois en licence 1 et 2 de Langues Etrangères Appliquées (une vingtaine d'étudiants suivent ce cursus).
- pour l'IUT
  - une licence professionnelle « Protection de l'environnement » (mention : gestion des déchets) ;
  - une licence professionnelle « Gestion de la production industrielle » (spécialité : électro-hydraulique mobile et automatismes associés).

Ces formations viennent compléter l'offre de formation existante, qui est déjà de qualité.



Mais cela ne peut se concevoir sans la présence d'un pôle « recherche » et c'est ce que la Ville s'est attachée à développer depuis 1999, avec dans un premier temps l'implantation du laboratoire CEBAC (capteurs bactériens pour l'analyse et le contrôle) et le suivi de 4 thématiques de recherche :

- éducation et culture par le centre de recherche récemment reconnu comme équipe émergente ;
- mise en place d'une antenne du laboratoire de thermocinétique de l'antenne de Nantes, spécialisée sur les problèmes liés aux énergies (en lien avec l'école polytechnique) ;
- travail de recherche sur les déchets ;
- développement d'une thématique de recherche en électronique et électrotechnique, en collaboration avec l'institut de recherche en électrotechnique et électronique de Nantes-Atlantique.

Le souhait de développer la recherche universitaire correspond à une volonté d'ancrage de l'université sur le territoire local, tout en créant des liens avec le monde économique, et permettre ainsi d'innover pour assurer le développement économique et la création d'emplois.

 C'est ce que la majorité municipale a impulsé depuis plusieurs années, avec la volonté de conforter les industries sur le territoire local. La Ville et les partenaires ont élaboré un projet en trois phases :

- création de PARRI 85, association d'entreprises, structure de proximité et d'appui pour les entreprises, instance de réflexion et force de proposition qui met en relation les établissements de formation et les laboratoires de recherche régionaux avec des partenariats d'entreprises.
- homologation de la plateforme technologique : la mise en réseau est un des axes essentiels de l'activité de l'association et a débouché sur un projet de plate-forme technologique, homologuée par le ministère délégué à la recherche et qui vient d'être finalisé par la création d'un groupement d'intérêt public dénommé « automatismes et composites ».

 Création d'un technopôle à La Roche-sur-Yon : c'est une véritable dynamique territoriale porteuse d'emplois. La proximité des universités et des laboratoires de recherche constitue un environnement stimulant pour innover tout en s'adaptant à la réalité du terrain et en respectant les acteurs du développement économique et scientifique. Lorsque la Ville s'implique à ce niveau auprès des responsables d'entreprises, des enseignants, des chercheurs, c'est qu'elle souhaite organiser les conditions du succès économique sur son territoire en ayant l'ambition de participer à la construction de son destin.

Tous les moyens ont été utilisés pour créer cette synergie et faire du territoire un lieu d'excellence pour l'emploi, la qualité de vie (notamment la qualité de vie étudiante).

 Ainsi les conditions de vie étudiante ont été améliorées avec :

- l'ouverture de la résidence universitaire de la Simbrandière (120 studios) gérée par le CROUS ;
- la livraison de 100 logements dans la Résidence Richelieu ;
- un nouvel espace pour les sports et la culture (aménagement des anciens laboratoires de sciences) ;
- extension du restaurant universitaire ;
- restructuration de l'IUT ;
- les « Estudiantines » le 28 septembre 2006, manifestation de bienvenue. Ce sera l'occasion pour les jeunes de se retrouver sur le lieu emblématique de la ville qu'est la place Napoléon et de découvrir les différentes infrastructures (sportives, culturelles,...) qu'ils pourront, s'ils le souhaitent, fréquenter. La fin de la journée se terminera par un tonus.

**Monsieur le Maire** remercie P. CEREIJO pour ce tour d'horizon de la vie scolaire et étudiante de la ville.

**C. PERRET** intervient sur le domaine périscolaire et présente un diaporama.

Elle annonce l'ouverture de l'espace jeunes pour le début du mois de décembre.

Le temps de l'enfant est découpé, de façon sauvage, en temps scolaire, périscolaire et extrascolaire. On entend par périscolaire les activités qui se déroulent à l'école mais en dehors du temps de classe. L'extrascolaire désigne plutôt les loisirs, les temps libres.

Le souci des parents lors de la rentrée concernant beaucoup le périscolaire puisqu'il faut organiser le temps des enfants en dehors de la classe. Depuis longtemps, la Ville a mis en place des accueils matin et soir et offre les structures d'accueil et de garde dont les parents ont besoin, notamment quand ils travaillent. Il est important que les enfants y trouvent non seulement un encadrement de qualité mais aussi un lieu éducatif.

La Ville gère 17 lieux d'accueil, tous habilités par la DDJS et qui nécessitent l'avis de la PMI pour les enfants de moins de 6 ans. 700 enfants environ fréquentent ces structures, ce qui représente 109 536 accueils par an et nécessite 50 animateurs sous la responsabilité de la Ville. Cela représente un coût de 578 929 euros dont 323 000 euros sont couverts par les participations des familles et de la CAF.

La Ville s'adapte aux besoins des familles. Ainsi, en 2003, 4 accueils ont élargi leurs horaires d'un quart d'heure le matin (7 h 30) et le soir (18 h 45) : Flora Tristan, l'Angelmière, Marcel Pagnol et Jean Moulin. En 2006, 3 autres ont élargi leurs horaires du matin (7 h 30) : Jean Yole, Pyramides, Pont Boileau.

Il faut souligner le plan formation continue établi avec les Francas et destiné à l'ensemble des animateurs des accueils matin et soir sur l'année 2005-2006. Cette formation est destinée à permettre

l'élaboration du projet d'animation et d'activités destinées aux enfants pour en faire également un lieu éducatif. Certains enfants passent toute la journée dans le milieu scolaire (accueil matin et soir, classe dans la journée, restauration le midi). Il faut donc offrir un lieu où ils puissent se détendre, être accueillis en fonction de leurs besoins.

L'accompagnement à la scolarité entre également dans le champ du périscolaire. Il a pour objectif de faciliter les apprentissages, d'aider les enfants à acquérir les méthodes proposées par les enseignants. Mais il ne doit pas se limiter à cela et doit intégrer des activités ludiques également nécessaires au développement de l'enfant et lui permettant de se sentir mieux à l'école. Une autre finalité, essentielle, est de créer du lien avec les parents, ce qui s'avère complexe. Un projet est mené depuis l'année scolaire 2004-2005, avec des intentions politiques et éducatives actualisées, des moyens complémentaires en encadrement et des stratégies de prise en compte de la fonction parentale. Les objectifs attendus visent à :

- redonner du sens à l'action, toujours appuyée sur la charte nationale ;
- prendre en compte le rythme de vie de l'enfant ;
- impliquer les familles ;
- informer et sensibiliser les encadrants bénévoles ;
- mettre en place des animateurs professionnels référents (qui se substituent aux emplois jeunes qui ont disparu).

Ce dispositif d'accompagnement à la scolarité bénéficie essentiellement aux enfants d'âge scolaire élémentaire. La Ville s'est également préoccupée des élèves de 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> et souhaiterait les accompagner. Les maisons de quartier ont d'ailleurs mis en place des expériences en ce sens.

7 sites accueillent ce dispositif (Pont Boileau, Jean Yole, Pyramides, Rivoli, Marcel Pagnol, Liberté, Forges), dont 4 sont situés en ZEP. 6 de ces sites sont gérés par la Ville. Seul celui de Forges est géré par la maison de quartier.

Ce sont ainsi 50 à 80 bénévoles (selon les besoins) formés par la FOL et 7 animateurs mis à disposition par la maison de quartier qui interviennent. En 2005, 116 enfants ont bénéficié de cet accompagnement pour un coût de l'action de 82 000 euros. La Ville reçoit le soutien de la DDASS, de la CAF, du FASILD, du Contrat de ville et du dispositif « Réussite éducative ». Il faut donc souligner la gratuité de ce service pour les familles.

**Monsieur le Maire** souligne la qualité des services périscolaires offerts par la Ville et estime que peu de villes offrent de telles prestations.

**G. BOURMAUD** estime que ces différentes interventions montrent parfaitement la place centrale de l'enfant dans le projet éducatif local. Il souhaite compléter ces éléments en évoquant les activités culturelles qui se pratiquent pendant le temps scolaire, notamment avec le partenariat de l'ENMDAD. 5 enseignants collaborent ainsi à l'éveil musical de près de 2 000 enfants des écoles de La Roche-sur-Yon. Il faut aussi rappeler l'existence, depuis maintenant 2 ans, des classes à horaires aménagés des collèges Herriot et Saint-Louis, qui vont désormais de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup>.

Le partenariat avec l'Ecole d'Art relève également de ce dispositif tout comme le parrainage du Manège ou les interventions d'associations telles que les JMF ou Les Arts en Herbe auprès du public scolaire.

C'est donc tout un tissu pédagogique qui s'élabore autour de l'enfant.

**L. CAILLAUD** estime que parler des activités scolaires et universitaires est une bonne idée, même si, cette année, la rentrée s'est plutôt bien passée. Pour autant, cette question, comme l'a dit Mme CEREJO, est une question primordiale car c'est la principale question pour l'avenir de notre pays qui est posée. Un peuple bien formé est un peuple solidaire, qui sait d'où il vient et qui sait où il va... qui comprend en tout cas où il va. Nos valeurs nationales sont des valeurs d'éducation, notre peuple s'est formé dans les écoles et si les valeurs républicaines de liberté, d'égalité et de fraternité ont un sens concret pour chacun et chacune d'entre nous, c'est à l'école qu'il a trouvé ce sens. La liberté, c'est la liberté de jugement d'un esprit formé qui échappe aux préjugés ; l'égalité, c'est d'abord l'égalité des chances, c'est important ; la fraternité, c'est la reconnaissance et le respect de l'autre. Je crois que sur ce socle commun, on peut avancer de manière constructive et intéressante pour le projet éducatif local.

Le projet éducatif local est inscrit dans la loi de programmation pour la cohésion sociale. La Ville a bien avancé en la matière. En ajoutant les contrats déjà existants dans le domaine éducatif, cela va permettre de construire un projet éducatif local intéressant. Madeleine DAVID l'évoquera un peu plus tard... Mais il est important de dire également que la Ville reçoit des subventions importantes de l'Etat. Les désengagements de l'Etat ne concernent pas tous les domaines.

S'agissant des nouvelles formations universitaires, l'opposition municipale estime que le lien avec l'entreprise est essentiel. En matière de recherche, un effort encore plus important devrait être mis en place sur le territoire. En ce qui concerne le projet de technopole, dont on parle depuis quelques années, il est important aujourd'hui de le concrétiser. Son impact devrait être important. Lorsque les élus du groupe La Roche au Cœur ont présenté leur projet municipal en 2001, ils avaient déjà évoqué à l'époque, les approches environnementales. Ils avaient évoqué un pôle technologique en lien avec l'université et centré sur les aspects environnementaux, appelé « l'écopôle » et situé du côté de Beautour. **L. CAILLAUD** rappelle la nécessité de lier l'université et les entreprises, l'emploi et la recherche.

Il demande à P. CEREIJO de préciser sa position sur la carte scolaire. C'est un élément important pour le développement des villes et de l'école. Actuellement des propositions sont faites par les candidats à l'élection présidentielle, à gauche et à droite, contradictoires mais essentielles pour l'avenir des enfants. D'après la presse du jour, hormis Yves ROULEAU qui n'a pas vraiment ouvertement pris position, tous les élus de La Roche-sur-Yon semblent prendre position pour Ségolène ROYAL. **L. CAILLAUD** considère qu'il ne faut pas supprimer la carte scolaire, mais l'adapter parce qu'une suppression pure et simple ferait que les meilleurs élèves et ceux qui en ont les moyens quitteraient les établissements qui sont en crise, qui pourraient alors devenir des ghettos. Les élus du groupe La Roche au Cœur souhaitent la constitution d'un réseau d'établissements qui ouvre la possibilité à tous les élèves et à tous les enseignants d'accéder à tous les établissements du réseau. Une discussion va être engagée par le ministre de l'Education nationale, toutes les positions vont être évoquées, mais il serait intéressant de connaître l'avis de P. CEREIJO et de l'ensemble des composantes de la majorité municipale.

Par ailleurs, **L. CAILLAUD** a une critique sévère à faire. Elle ne concerne pas ce qui a été dit précédemment, mais une communication marketing « somptuaire et réductrice » sur la rentrée scolaire qu'on a pu voir en 4 x 3 et en sucettes DECAUX dès le 20 août, et qui a été payée aux frais des Yonnais ; cette campagne tient plus de la communication pré-électorale et ça ne trompe personne. C'est de l'argent gaspillé et utilisé à mauvais escient. Aujourd'hui, surtout dans le contexte des élections présidentielles, alors que la situation économique est incertaine, dépenser de l'argent pour un intérêt particulier représente ce que les Français rejettent. Il est dangereux que les représentants des partis dits de gouvernement puissent porter le flan aux critiques des extrêmes qui n'attendent que cela. L'utilisation de l'argent public relève de la responsabilité des élus. **L. CAILLAUD** aimerait d'ailleurs connaître, comme certainement tous les Yonnais, le coût d'une telle campagne. De plus, d'un point de vue marketing, cette affiche est loin d'être claire.

Il souhaite par ailleurs avoir des précisions sur les chiffres donnés : des coûts de travaux dans les écoles publiques dont ont été donnés, mais quel est le montant global alloué aux enfants, quel que soit l'établissement fréquenté (public ou privé).

Pour finir, **L. CAILLAUD** souhaite faire une proposition au nom de son groupe : il demande une baisse des tarifs appliqués sur les repas de cantine qui ont augmenté ces dernières années. Ceci constitue une véritable action dans l'intérêt général des Yonnais, acceptable par tous contrairement à des opérations de communication qui en augurent d'autres à la veille des échéances électorales.

**M. DAVID** souhaite intervenir en complément sur un sujet qui lui tient particulièrement à cœur.

En ce qui concerne la politique de la Ville de La Roche-sur-Yon en direction des enfants et des jeunes, les élus du groupe La Roche au Cœur reconnaissent et approuvent les efforts déployés tant par la collectivité que par tous ses partenaires : institutions, professionnels, associations, bénévoles (en soulignant l'effort quotidien de ces derniers au niveau des quartiers de la ville).

Sur ce sujet essentiel pour la cohésion sociale qu'est l'action en direction des enfants et des jeunes, **M. DAVID** invite toutes les composantes du conseil municipal à dépasser les clivages politiques et à contribuer ensemble à faire évoluer les actions en cours. Les délibérations prévues ce jour, relatives au contrat de ville et au contrat temps libres, illustrent l'importance des instances de concertation qui permettent de concrétiser immédiatement la loi de programmation pour la cohésion sociale. **M. DAVID** reprend ici les propos de C. PERRET lors de la commission n° 3, puisque le dossier de La Roche-sur-Yon a été approuvé et agréé par les services préfectoraux, car il répondait aux objectifs de la loi. Elle s'en félicite pour les enfants de la ville.

Quels que soient en 2007 les résultats d'une campagne déjà engagée, l'objectif est bien de donner aux enfants yonnais toutes leurs chances de réussite pour leur vie future.

**M. NARROO** souhaite apporter quelques éléments sur l'accompagnement de la rentrée scolaire et universitaire par la Ville en matière d'aménagement et de déplacements. Il commente un diaporama. Les directions de l'Infrastructure et de l'Enseignement travaillent ensemble pour déterminer les problématiques de déplacement, à pied ou en vélo, pour chaque groupe scolaire, de manière à :

- aménager les infrastructures, que ce soient les trottoirs ou les cheminements cyclables, afin de sécuriser les déplacements des enfants scolarisés dans les écoles primaires et maternelles ;
- faciliter l'accès aux établissements secondaires ou supérieurs, ce qui passe par un travail sur les déplacements en deux-roues.

Ainsi en 2006, un cheminement en site propre a été aménagé entre la Courtaisière et Rivoli, avec un prolongement en direct du pentagone. Reste à aménager les ponts présents sur ce parcours car ils doivent être élargis : cela relève de la DDE et fait l'objet d'études.

**M. NARIOO** évoque des actions que la Ville tente de populariser : vélo-bus et pédi-bus. Il s'agit de faire en sorte que les enfants puissent aller à l'école en groupe. Des parents d'élèves, des volontaires (conseillers de quartier, sages...) peuvent, avec les enseignants et les parents, organiser un ramassage où les enfants vont en groupe, à pied ou en vélo, vers leur groupe scolaire. La Ville souhaite encourager de telles initiatives. L'objectif est double : créer de la sociabilité entre les personnes, créer un lien mais aussi diminuer le nombre de voitures devant les groupes scolaires.

Par ailleurs, **M. NARIOO** souligne la qualité de l'offre de transports en commun sur la ville. La municipalité et la STY mettent en place des tarifs spécifiques. On peut les consulter sur un document disponible au kiosque de la place Napoléon ou sur internet. Différentes formules d'abonnement existent, adaptées aux étudiants, lycéens, collégiens...

**F. GRIVEL** fait l'intervention suivante :

« La Roche-sur-Yon est une ville qui veut donner sa chance à chaque enfant, chaque jeune. Il ne s'agit pas là de mots, il s'agit là d'un engagement concret, en partenariat avec les acteurs de terrain, mis en œuvre dans la durée. Les thèmes évoqués lors des conseils municipaux illustrent l'action sociale constante, cohérente, menée par la Ville de La Roche-sur-Yon :

- actions en faveur des écoles (par exemple, l'extension et la réhabilitation du groupe scolaire des Pyramides) ;
- actions du contrat de ville et du contrat temps libres, car les activités hors temps scolaires, déterminantes pour l'épanouissement des jeunes, peuvent être des causes d'inégalités ;
- actions en faveur des étudiants, comme l'extension du restaurant universitaire, l'ouverture de la résidence universitaire de la Simbrandière et l'action continue en faveur du développement des filières universitaires à La Roche-sur-Yon. La possibilité d'étudier sur place constitue une économie considérable pour les étudiants et leurs familles et un facteur de lutte contre les inégalités.

Il faut à cet égard rappeler et saluer la détermination de l'équipe municipale qui, dès les années 80 et 90, travaillait à l'émergence de La Roche-sur-Yon, ville universitaire.

La Roche-sur-Yon veut donner sa chance à chaque jeune, qu'il soit né ici ou venu d'ailleurs. Le droit de chaque enfant à grandir en paix et à pouvoir accéder à l'éducation est sacré. Il est lui aussi conforme à nos idéaux.

C'est pour cela que nous nous engageons concrètement pour que les enfants et les jeunes venus chercher asile en France, à La Roche-sur-Yon, puissent y trouver la possibilité de se reconstruire et de faire des projets d'avenir, auprès de leur famille pour ceux qui ont eu la chance d'arriver avec leurs parents, ou entourés de leurs amis yonnais pour ceux qui ont malheureusement tout perdu.

Voilà ce que représente, pour notre équipe municipale, le fait de donner sa chance à chaque jeune. »

**P. YOU** souhaite apporter quelques éléments de réponse sur la tarification de la restauration scolaire et sur l'implication de la Ville en matière d'enseignement. La Ville s'est engagée à ne pas faire supporter la totalité des coûts des repas aux familles. Ainsi une grille de tarification tenant compte du coefficient familial a été établie en fonction des ressources des ménages. Le prix des repas varie donc de 0,18 € à 3,50 €. La majorité municipale s'est engagée à faire évoluer progressivement ces tarifs, plutôt qu'appliquer des augmentations substantielles tous les 3 ou 4 ans. La hausse est donc de l'ordre de 2 % par an alors que dans le même temps les denrées alimentaires nécessaires à la production des repas augmentent de 3,5 à 4 % par an.

Il faut bien noter que les augmentations du coût des denrées ne sont pas complètement répercutées sur les familles : les Yonnais en payent aussi une partie. De plus, le coût payé par les familles ne correspond pas au coût réel du service. Le prix le plus bas (0,18 €) ne représente que 2,5 % du service offert ; même lorsque le tarif est de 3,50 €, cela ne représente que 45 % du prix réel. Il est donc important de trouver un juste équilibre entre ce qui peut être payé par les familles et ce qui peut être couvert par la fiscalité locale et par conséquent par les citoyens.

**C. PERRET** insiste sur le fait que le prix demandé aux familles ne couvre pas seulement le coût du repas, mais aussi le temps de garde (2 heures) par du personnel de la Ville.

**Monsieur le Maire** insiste sur l'existence de tarifs dégressifs pour la restauration scolaire, qui tiennent compte de la situation des familles. Cette politique est clairement à gauche dans la mesure où la majorité municipale refuse de faire supporter un prix trop élevé aux familles qui n'en ont pas les moyens. Si on inclut les dépenses d'investissement dans les coûts des repas, le ratio est encore plus notable : quand les parents donnent 1 euro de restauration, la fiscalité doit contribuer à hauteur de 2 euros. Peu de villes font un tel effort. Il faut noter en plus que le Centre municipal de restauration est certifié AFNOR, preuve de qualité et de sécurité ; mais cela a également un coût.

**B. VIOLAIN** souhaite revenir sur les aspects politiques du dossier. Il refuse de s'inscrire dans la démarche consensuelle proposée par M. DAVID. En effet, il ne peut y avoir de rapport entre la politique municipale menée en faveur de l'enfant et les choix faits par le gouvernement sur cette même question. Il réfute donc toute idée de dépassement du clivage droite/gauche.

En ce qui concerne la Ville, personne ne peut contester les efforts accomplis pour mettre le jeune au cœur des questions de société, pour assurer à la fois son éducation, sa réussite et son avenir professionnel. Il faut d'ailleurs souligner la qualité et l'efficacité du travail mené par les fonctionnaires municipaux, qui sont en relation quotidienne avec les enfants, les parents et les enseignants.

En ce qui concerne la politique gouvernementale, **B. VIOLAIN** s'oppose aux lois Fillon et De Robien qui vont se traduire cette année par la suppression de 5 000 postes d'enseignants et l'année prochaine par celle de 8 700 postes, ce qui va aggraver les conditions d'étude de tous les jeunes et les conditions de travail des enseignants. Aujourd'hui, il existe des classes de 32, 35 voire 38 élèves. Comment peut-on assurer à ces jeunes une bonne éducation ?

A La Roche-sur-Yon, grâce à la position du conseil municipal, à la mobilisation des parents, des enseignants, des élus, le pire a été évité. On peut se féliciter d'avoir repoussé les fermetures envisagées et obtenu des ouvertures. Mais au niveau départemental, les chiffres sont alarmants. Ainsi le taux de déscolarisation est supérieur à celui de la région : au niveau des Pays de la Loire, il est de 2 % alors qu'au plan du grand bassin yonnais, il est de 4 % et qu'en Vendée il monte entre 6 et 8 %. Il est préoccupant de voir autant de jeunes sortir du système scolaire de façon aussi précoce. La Roche-sur-Yon connaît d'ailleurs une situation paradoxale sur ce point : avec un taux de déscolarisation qui reste encore trop élevé, elle connaît un taux de réussite dans l'enseignement supérieur proche des 100 %. La Ville doit poursuivre ses efforts.

C'est pourquoi le projet éducatif local ne doit pas être vu comme une substitution à l'Etat, mais comme un moyen d'apporter une complémentarité positive aux enjeux d'éducation et de formation des jeunes. Pour **B. VIOLAIN**, la loi Borloo, dans le prolongement de la loi Fillon, tend à pousser les communes à mener un soutien individualisé pour faciliter le désengagement de l'Etat. Il ne faut pas rester dans cette logique et combattre ces projets.

Le projet éducatif local devra lutter contre les inégalités, faire en sorte que le jeune ait dès son entrée, toutes les chances de réussite.

Pour **B. VIOLAIN**, ce dossier est éminemment politique. Dès lors, il refuse de mêler ses idées à celles portées par la droite qui défend une logique contraire de la place du jeune dans la cité.

**Y. HELARY** estime qu'en France, certains sujets sont tabou. La carte scolaire en fait partie. Il faut reconnaître à Ségolène Royal le courage d'avoir lancé le débat. Il est préférable dans un premier temps, de ne pas toucher à la carte scolaire qui protège certaines égalités. Ceci dit, la mise en réseau évoquée par L. CAILLAUD est un point sur lequel il faut discuter, au-delà des clivages politiques et au-delà de la médiatisation qui engendre des positions extrêmement tranchées. La question est posée. Les élus doivent se préparer, avec les citoyens, à discuter de ce projet dans le cadre de débats intéressants. Ceci doit se faire sans hâte et sans toucher à la carte scolaire en attendant.

Pour **P. CEREIJO**, la carte scolaire est un débat intarissable, passionnel et passionnant. Elle rejoint Y. HELARY quand il dit que le débat a le mérite d'être lancé. Selon elle, le débat ne peut être abordé de la même façon à Paris ou à La Roche-sur-Yon. C'est un postulat de départ.

A La Roche-sur-Yon, il existe 15 secteurs, conséquence d'une décision politique prise dans les années 90. Cela répond à une volonté de faire vivre la mixité sociale dans les établissements. La suppression de la sectorisation entraînerait certainement des sureffectifs dans certains établissements avec la nécessité de construire rapidement de nouveaux bâtiments (y compris en préfabriqués) pour répondre à la demande et, dans d'autres groupes scolaires, des fermetures de classe. On reprocherait alors à la majorité municipale sa mauvaise gestion des équipements. Or aujourd'hui, il existe un véritable équilibre sur les différents quartiers.

Ce débat doit dépasser le seul cadre de l'école de la République. En effet, actuellement, seule l'école publique est contrainte par la carte scolaire. Si le débat doit s'organiser, il devra concerner également le secteur privé, qui reçoit des subventions de l'Etat, comme le secteur public. Le débat doit donc avoir

lieu. Les campagnes électorales à venir en seront l'occasion et il est probable que le système éducatif soit au centre des préoccupations car il constitue le socle fondamental de notre République.

Pour **P. CEREIJO**, si le débat sur la carte scolaire génère autant de débat, c'est aussi à cause de ceux qui contournent aujourd'hui le système, à savoir des personnes qui détiennent l'information, qui connaissent les moyens et qui ont des réseaux. Par conséquent, si la Ville s'attache autant à la qualité de l'offre éducative sur l'ensemble de son territoire, c'est pour qu'aucune école ne soit stigmatisée. C'est pourquoi elle estime que cette politique de carte scolaire est adaptée pour une ville comme La Roche-sur-Yon dans la mesure où cela permet une gestion équitable des établissements. L'école de la République se doit d'aider en priorité les enfants qui en ont le plus besoin.

Au-delà de l'enseignement du 1<sup>er</sup> degré, il faut aussi revoir les offres de formation pour qu'elles soient les mêmes partout et de qualité identique.

De façon plus globale, elle considère que la carte scolaire relève de la politique générale d'aménagement du territoire. Or, la politique de la majorité municipale exige de la mixité sociale car il est nécessaire d'avoir une vision à long terme de l'aménagement et de ses conséquences sur l'habitat. L'éducation est donc présente dans tous les domaines et la carte scolaire doit contribuer à la réalisation de la mixité sociale. Le débat est lancé. Ce sera l'occasion d'échanger sereinement avec l'ensemble des partenaires qui participent à la politique éducative de la Ville.

**Monsieur le Maire** estime également que Ségolène Royal a eu le mérite de poser le débat sur la carte scolaire. Selon lui, la question se pose surtout dans l'enseignement secondaire où l'inscription dans certaines options permet de choisir son établissement. Mais le problème de fond est un problème de moyen : des dizaines de milliers de postes ont été supprimés dans l'Education nationale depuis 2002. Il serait préférable de rétablir ces moyens pour que la carte scolaire ne soit plus un problème. Cette question doit donc être débattue non pas pour supprimer la carte scolaire mais pour l'adapter. Ce débat ne doit pas être réservé aux spécialistes mais doit permettre à l'ensemble de la population de s'exprimer.

En ce qui concerne la réussite éducative et le contrat de cohésion sociale, la Ville utilise tous les outils mis à sa disposition. La politique locale est une politique de gauche, qui s'oppose à celle menée aujourd'hui au niveau gouvernemental. Cependant, il n'y a aucune raison que M. DAVID, qui a déjà participé au groupe de réflexion sur le contrat de ville, ne participe pas également à la réflexion sur le contrat de cohésion sociale. Si sa présence peut apporter une idée supplémentaire, qui s'inscrit dans la politique de la majorité municipale, c'est toujours un élément positif. Il n'y aura pas de régression de la majorité sur ce point et M. DAVID pourra contribuer à ces travaux dans la continuité de ceux menés pour le contrat de ville.

Pour ce qui relève de la communication autour de la rentrée scolaire, **Monsieur le Maire** rappelle que la Ville dispose d'un réseau d'affichage qu'elle peut utiliser gratuitement pour faire connaître aux Yonnais ce qui est fait. Pour être précis, le coût des affiches s'élève à 4 000 euros. Les annonces pour la Quinzaine de l'urbanisme ou pour le Festival de cinéma généreront d'ailleurs le même coût. Cette action est donc tout-à-fait légitime.

**Monsieur le Maire** complète les données chiffrées déjà fournies : la dépense engendrée par l'enseignement à La Roche-sur-Yon est de 10,4 millions d'euros. 744 000 euros sont consacrés à l'enseignement privé. Il faut noter que même si la Ville n'a pas obligation de conventionner avec les écoles maternelles privées, elle a souhaité maintenir cette relation car tous les enfants de La Roche-sur-Yon ont le droit de disposer de certains moyens à l'école.

Concernant le technopôle, **Monsieur le Maire** estime que la Ville s'investit pleinement dans ce domaine. Sa participation au syndicat ATLANPOLE lui permet de défendre le secteur de la recherche sur son territoire. Il faut cependant déplorer le désengagement de l'Etat qui demande aux Régions, aux communautés d'agglomérations et de villes de financer désormais ce secteur. Ceci étant, la Ville s'inscrit dans cette politique des pôles de compétitivité car elle est importante. Ainsi, parmi les pôles développés par ATLANPOLE, l'un concerne le secteur de l'image. Les Régions Bretagne et Pays de la Loire y travaillent actuellement. Il est aujourd'hui important qu'une nouvelle entreprise des Pays de la Loire intègre le conseil d'administration de ce pôle « image » où sont déjà représentées des villes comme Laval, Rennes... Pour ce faire, **Monsieur le Maire** a donc proposé une société yonnaise. Cette proposition est sur le point d'aboutir. L'entreprise concernée ne devrait pas tarder à communiquer sur le sujet. Cette politique de soutien à la recherche, d'organisation du territoire, permet de défendre les entreprises yonnaises. Le technopôle est donc en place : cela ne passe pas forcément par la construction de bâtiments mais par des moyens donnés aux entreprises pour accroître leurs performances. La mise en place de la plate forme technologique avec le GIP, l'année dernière, a été quelque chose d'essentiel pour le secteur économique local : l'enseignement supérieur de Vendée, les entreprises, les collectivités travaillent désormais en réseau. Cela contribue au

désenclavement de la Vendée. La Ville contribue, comme la Région, à ce que la Vendée sorte de son isolement en matière de recherche.

**Monsieur le Maire** remercie tous les intervenants qui ont alimenté ce débat.

## 1. Délibérations liées aux activités scolaires et universitaires

*Rapporteur : Patricia CEREIJO*

**P. CEREIJO** remercie les services de la direction Education et Formation sur le travail qui a été fait pour préparer le diaporama.

### **A – Extension du restaurant universitaire – Procédures de marchés – Autorisation de signature**

Par délibération des 31 mars 2004, 12 juillet 2005 et 8 février 2006, le conseil municipal a approuvé respectivement le programme des travaux, la mission Diagnostic/Esquisse et l'Avant-Projet Définitif de l'opération d'extension du restaurant universitaire.

La maîtrise d'œuvre a été confiée à l'équipe suivante :

Lot n° 1 – DIA/ESQ (tranche ferme) et mission de base + EXE (tranche conditionnelle) :	
Architecte mandataire	Cabinet NOMADE (Vannes)
Bureau d'études économie, fluides, structures	ISATEG (St Herblain)
Lot n° 2 – OPC :	CEROC (St Herblain)

Cette extension porte sur la construction d'une nouvelle salle à manger de 226 m<sup>2</sup> intégrant un espace cafétéria, en communication avec la salle à manger existante, d'un hall d'entrée, de vestiaires-sanitaires, d'espaces de travail, de réserves et d'une zone administrative comportant 3 bureaux.

Pour la réalisation de ces travaux, la Ville de La Roche-sur-Yon a engagé une procédure d'appel d'offres ouvert.

La commission d'appel d'offres, réunie le 23 juin 2006, a attribué les lots n° 8 (Faux-plafonds), 10 (Chambres froides), 11 (Peinture), 13 (Electricité), 14 (Matériel cuisine), les autres ayant été infructueux. Ces derniers ont fait l'objet d'une procédure négociée. Les candidatures seront examinées par la commission d'appel d'offres le 15 septembre 2006.

Il est proposé au conseil d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés avec les entreprises retenues par la commission d'appel d'offres les 23 juin et 15 septembre 2006 :

DESIGNATION	ENTREPRISE	MONTANT H.T.
LOT N°1 – VRD	SYOTRA La Roche-sur-Yon	67 723,63 €
LOT N°2 – GROS ŒUVRE	VEZIN Saint-Herblain (44)	306 000,00 € Option marquise 1 125,00 €
LOT N°3 – CHARPENTE METALLIQUE	GUYONNET Fontenay le Comte	36 025,50 € Option marquise 3 340,00 €
LOT N°4 – ETANCHEITE - TOITURE	ETANCHEITE DU SUD OUEST Angoulême	33 000,00 € Option marquise 5 000,00 €
LOT N°5 – MENUISERIES EXTERIEURES	SERRURERIE LUCONNAISE Luçon	67 200,00 € Option vitrage collé 134,80 € Option entourage embrasures 3 875,08 €
LOT N°6 – MENUISERIES INTERIEURES	INFRUCTUEUX	
LOT N°7 – CLOISONS SECHES	VCIP La Roche-sur-Yon	37 720,90 €
LOT N°8 – FAUX PLAFONDS	PLAFA Cholet	10 809,43 €

LOT N°9 – REVETEMENT DE SOL SCELLES, COLLES ET REVETEMENTS MURAUX	INFRUCTUEUX	
LOT N°10 -- CHAMBRES FROIDES	LE FROID VENDEEN La Roche-sur-Yon	24 293,93 €
LOT N°11 – PEINTURE	EN ATTENTE DE MISE AU POINT	
LOT N° 12 -- PLOMBERIE CHAUFFAGE RAFRAICHISSEMENT	ROBIN La Roche-sur-Yon	181 000,00 €
LOT N°13 – ELECTRICITE	ETDE La Roche-sur-Yon	83 200,00 €
LOT N°14 – MATERIEL CUISINE	LE FROID VENDEEN La Roche-sur-Yon	109 504,79 €

#### QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

##### ***B – Groupe scolaire public Les Pyramides – Extension et réhabilitation des locaux – Procédures de marchés – Autorisation de signature***

Par délibération des 25 mai 2005, 9 novembre 2005 et 29 mars 2006, le conseil municipal a successivement approuvé le programme, le diagnostic/esquisse et l'avant-projet définitif de l'extension et de la réhabilitation des locaux du groupe scolaire des Pyramides.

Les travaux portent sur :

- l'extension de 306 m<sup>2</sup> pour l'école élémentaire, soit :
  - la création d'un hall d'accueil
  - l'aménagement des blocs sanitaires adultes, garçons et filles
  - l'amélioration des circuits vers les sanitaires et les cours de récréation
  - la création d'une salle d'atelier supplémentaire
  - l'installation d'un ascenseur pour l'accès aux locaux de l'étage.
- l'extension de 112 m<sup>2</sup> pour le restaurant, soit :
  - l'extension de la salle à manger
  - l'amélioration de la fonctionnalité de la cuisine.
- l'extension de 226 m<sup>2</sup> pour l'école maternelle, soit :
  - l'agrandissement de la zone d'accueil
  - la création d'une salle de repos, une salle d'activités et des sanitaires supplémentaires
  - la création de locaux de services et une salle des maîtres.

La maîtrise d'œuvre de l'opération a été attribuée à l'équipe constituée de :

Lot n° 1 – DIA/ESQ + mission de base + EXE :

Architecte mandataire	Durand-Ménard-Thibaud (La Roche-sur-Yon)
Bureau d'études fluides	FIB (La Roche-sur-Yon)
Bureau d'études structures	IDES (La Roche-sur-Yon)
Economiste	Cabinet Barré (La Roche-sur-Yon)
Acousticien	SerdB (St Sébastien-sur-Loire)

Lot n° 2 – OPC :

MCB (Les Sables d'Olonne)

Pour la réalisation de ces travaux, la Ville de La Roche-sur-Yon a engagé une procédure d'appel d'offres ouvert .

La commission d'appel d'offres réunie le 30 juin 2006 a attribué les lots n° 2, 4, 9, 12, 15 et 16. Les autres lots ayant été déclarés infructueux, ont fait l'objet d'une procédure négociée. Les offres des entreprises ont été soumises à la commission d'appel d'offres le 15 septembre 2006.

Le conseil est appelé à autoriser la signature des marchés avec les entreprises retenues par la commission d'appel d'offres dans ses séances du 30 juin et du 15 septembre 2006 :

DESIGNATION	ENTREPRISE	MONTANT H.T.	MONTANT T.T.C.
LOT N°1 – DEMOLITION - GROS ŒUVRE - BETON ARME - VRD	MC BAT La Roche-sur-Yon	545 434,80 €	652 340,02 €
LOT N°2 – FONDATIONS SPECIALES	FONDA TECH Bats (40)	31 220,00 €	37 339,12 €
LOT N°3 – CHARPENTE METALLIQUE	FAVREAU St Gilles Croix de Vie	82 557,14 €	98 738,34 €
LOT N°4 – COUVERTURE ZINC	SANITOITURE Le Landreau (44)	75 865,63 €	90 735,29 €
LOT N°5 – BARDAGE BOIS ISOLATION PAR L'EXTERIEUR	BRUNET Luçon	105 474,08 €	126 146,99 €
LOT N°6 – MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM METALLERIE	LOISEAU Chantonnay	176 614,48 €	211 230,91 €
LOT N°7 – MENUISERIES INTERIEURES BOIS	BERTRAND Luçon	163 790,32 €	195 893,22 €
LOT N°8 – CLOISONNEMENT - PLAFONDS (PLACO)	VCIP La Roche-sur-Yon	152 005,04 €	181 798,02 €
LOT N°9 – FAUX PLAFONDS	TECHNI-PLAFONDS Mortagne sur Sèvre	83 501,30 €	99 867,55 €
LOT N°10 – REVETEMENT DE SOLS SCSELLES - FAÏENCE	BARBEAU Coex	102 580,47 €	122 686,24
LOT N°11 – REVETEMENT DE SOLS COLLES	DECORIAL La Roche-sur-Yon	25 505,40 €	30 504,46 €
LOT N° 12 – PEINTURE - REVETEMENTS MURAUX	BOCQUIER La Roche-sur-Yon	63 119,64 €	75 491,09 €
LOT N°13 – ELECTRICITE – COURANT FAIBLE	BLI La Chaize le Vicomte	177 129,15 €	211 846,46 €
LOT N°14 - PLOMBERIE - SANITAIRE	RICHARD Saint Mathurin	35 672,29 €	42 664,06 €
LOT N°15 – CHAUFFAGE - VENTILATION	ROBIN La Roche-sur-Yon	190 997,83 €	228 433,40 €
LOT N°16 – ASCENSEUR	CFA St. Benoit (86)	20 650,00 €	24 697,40 €

#### QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

##### **C – Groupe scolaire public Marcel Pagnol – Travaux de remplacement des menuiseries – Procédure d'appel d'offres – Autorisation de signature du marché**

La Ville a lancé une procédure d'appel d'offres pour le remplacement des menuiseries du groupe scolaire Marcel Pagnol. Il est prévu la mise en place de menuiseries aluminium, de stores électriques et de tringles à rideaux. La commission d'appel d'offres du 8 septembre 2006 a attribué le marché à l'entreprise BERTRAND pour un montant de 247 324,41 € TTC. Il est demandé au conseil d'autoriser Monsieur le Maire à signer ce marché.

#### QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

##### **D – Classes de découverte pour l'année scolaire 2006/2007 – Modification du règlement interne de fonctionnement et fixation des tarifs – Séjours scolaires courts : modalités de participation financière de la Ville**

Depuis plusieurs années, la Ville apporte son soutien aux écoles maternelles et élémentaires publiques et privées de La Roche-sur-Yon désireuses d'organiser des classes d'environnement par une participation financière pour chaque enfant et une aide à leur organisation.

L'année 2006 a été l'occasion d'engager une réflexion avec les enseignants sur l'évolution de ces classes. Cette réflexion, qui s'est appuyée sur une circulaire du ministère de l'éducation nationale du 5 janvier 2005, a abouti à opérer une distinction entre les séjours inférieurs à 4 nuitées et ceux de 4 nuitées et plus.

Ainsi il est proposé de :

- conserver le fonctionnement actuel pour les classes de découverte (anciennement classes d'environnement) d'une durée de 5 ou 10 jours organisées dans le cadre d'un marché de prestations de services ;
- participer financièrement pour les séjours scolaires courts (inférieurs à 4 nuitées).

Le conseil municipal sera amené à se prononcer sur :

- le règlement interne de fonctionnement et la fixation des tarifs des classes de découverte ;
- les modalités de participation financière de la Ville sous forme de subvention pour les séjours scolaires courts.

#### QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

##### ***E – Centre municipal de restauration – Vente de repas au Lycée De Lattre de Tassigny***

La Ville a reçu une demande du Lycée De Lattre de Tassigny pour la fourniture de repas pour le dîner des étudiants en section basket ball, soit entre 5 et 7 repas par jour du lundi au jeudi, pendant les périodes scolaires.

Le conseil municipal est donc appelé à donner une suite favorable à cette demande et fixer le prix unitaire du repas à 3,47 € HT soit 3,67 € TTC.

#### QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

## **2. Requalification de l'îlot de la Poste – Consultation pour le choix d'une équipe de promoteurs-concepteurs-investisseurs**

*Rapporteur : Joël SOULARD*

La Ville de La Roche-sur-Yon a engagé une réflexion globale sur la requalification de son centre ville avec, notamment, la volonté de conforter le commerce de centre ville et son attractivité par la valorisation des espaces publics et l'implantation d'enseignes nationales.

Dans ce cadre, la Ville, assistée de la SAEML ORYON, a souhaité engager une consultation pour la désignation de promoteurs-concepteurs-investisseurs pour la requalification sur l'ensemble de l'îlot dit « de la Poste », requalification avec une vocation majoritairement dédiée à la réalisation d'espaces commerciaux mais laissant la possibilité d'usages mixtes (commerce, activité tertiaire, habitat).

La sélection et le classement des sociétés et/ou groupements de promoteurs-concepteurs-investisseurs incitent la Ville à constituer une commission spécifique dont les membres sont désignés par l'assemblée délibérante :

Monsieur le Maire, Joël SOULARD, Monique RODDE, Jean-Yves DAVIAUD, René MAIGNÉ, un représentant de l'Architecte des Bâtiments de France, un représentant du Cabinet ArchitectureAction, un représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Vendée, un représentant de l'association « Les vitrines du centre ville », un représentant de l'association des Halles, un représentant du Cabinet Bérénice, deux représentants de la délégation Aménagement et gestion urbaine de la Ville, un représentant de la SAEML ORYON.

**Monsieur le Maire** indique que la composition de cette commission a été complétée. Ce dossier est important pour la Ville. La Poste a donné son accord et de nombreux investisseurs sont intéressés. Mais la majorité municipale a souhaité les mettre en compétition en créant une commission similaire à une commission d'appel d'offres. Donc, M. MAIGNÉ ayant participé à la procédure d'appel d'offres relative à la requalification du centre ville, il était normal de faire également appel à lui pour ce projet.

**Monsieur le Maire** souligne le dynamisme des commerces du centre ville et évoque :

- les Nouvelles Galeries qui vont devenir Galeries Lafayette, alors que pendant un temps la Ville a pu craindre la fermeture de cette enseigne ;
- la Librairie 85000 dont l'agrandissement va dynamiser le quartier des Halles. Cette librairie très renommée dans le domaine de la BD va désormais proposer un café BD. Il existe en plus un projet de festival que **Monsieur le Maire** est prêt à soutenir.

**L. CAILLAUD** revient sur le choix des commerces qui seront installés dans cet îlot de la Poste. Il souhaite que la Ville garde un droit de regard sur la sélection et que les activités retenues ne viennent pas concurrencer les commerces existants. Il paraît important de faire figurer cet élément dans le cahier des charges qui sera confié au futur promoteur.

**Monsieur le Maire** indique que la volonté de la municipalité est d'enrichir l'offre commerciale du centre ville, notamment dans le domaine de l'habillement et éventuellement le culturel. Evidemment, la Ville n'entend pas investir sur le site puisque ce sont des investisseurs et des commerçants qui vont se positionner. Par contre, elle entend organiser ces arrivées et s'en donner les moyens. Cela dit, il faut comprendre que plus il y aura de concurrence, plus il y aura d'activité. Laisser les commerçants seuls dans leur secteur ne génère pas une bonne dynamique. Alors que l'arrivée de nouveaux investisseurs peut inciter les acteurs locaux à s'adapter, à réagir. Il faut que les commerçants acceptent la concurrence. Par contre, comme cela a été fait pour Roche Sud, la Ville pourra toujours demander à ce que les entrepreneurs locaux aient leur place.

**L. CAILLAUD** indique qu'il ne refuse pas la concurrence. Il tient seulement à ce que l'équilibre de la rue Clemenceau ne soit pas rompu.

En ce sens, **Monsieur le Maire** se dit en d'accord sur ces propos. Par contre, il estime inacceptable que certaines enseignes dans les rues les plus commerçantes de la ville (des agences immobilières en particulier) soient fermées le samedi après-midi.

**L. CAILLAUD** indique, dans le cadre de cette problématique, que la loi Borloo a mis en place, pour les commerces, un droit de préemption sur les fonds de commerces.

Pour **Monsieur le Maire**, ce nouveau droit de préemption sur les fonds de commerces n'est qu'une opération de communication politique de M. BORLOO. En effet, il a fait voter la loi mais les décrets d'application ne sont pas pris. Il est regrettable de ne pas disposer de cette possibilité car certaines rues commerçantes ont plus besoin de magasins de chaussures et d'habillement que d'agences immobilières ou de banques qui, elles, ont les moyens d'acheter des fonds de commerce.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

### **3. Quartier de la gare – ZAC Sully**

*Rapporteur : Joël SOULARD*

#### ***A – Approbation du bilan de la concertation publique préalable à la création de la ZAC***

Dans le cadre de la requalification du quartier de la gare, la Ville a décidé de procéder au renouvellement urbain du secteur. Par délibération en date du 5 juillet 2006, le conseil municipal s'est prononcé pour une concertation publique préalable à la création de la ZAC Sully, conformément à l'article L 300.2 du code de l'urbanisme.

Cette concertation publique s'est déroulée suivant les modalités définies dans la délibération visée ci-dessus.

Le conseil municipal est appelé à se prononcer pour approuver le bilan de la concertation publique.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

#### ***B – Approbation du dossier de création de ZAC***

Il est proposé au conseil, conformément aux articles L 311.1 et suivants, et R 311.2 et suivants, de créer la Zone d'Aménagement Concerté dénommée « ZAC Sully » ayant pour objet la construction de bâtiments à usage d'activité économique, de logements diversifiés, d'équipements publics, en vue de l'aménagement et de la valorisation de circulations, d'espaces publics et d'espaces verts.

Conformément au dossier de création, l'aménagement et l'équipement de la zone seront confiés à une personne privée ou publique selon les stipulations d'une concession d'aménagement.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

#### ***C – Procédure de consultation pour l'attribution d'une concession d'aménagement***

Conformément au dossier de création de la ZAC Sully, il est proposé de lancer une procédure de consultation pour l'attribution d'une concession d'aménagement, en application du décret du 31 juillet 2006. Le conseil sera également appelé à se prononcer sur la composition de la commission chargée d'émettre un avis sur le choix du concessionnaire.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

#### 4. Quartier de la gare – ZAC Leclerc

*Rapporteur : Joël SOULARD*

##### **A – Approbation du bilan de la concertation publique préalable à la création de la ZAC**

Dans le cadre de la requalification du quartier de la gare, la Ville a décidé de procéder au renouvellement urbain du secteur. Par délibération en date du 5 juillet 2006, le conseil municipal s'est prononcé pour une concertation publique préalable à la création de la ZAC Leclerc et en a défini les modalités, conformément à l'article L 300.2 du code de l'urbanisme.

Le conseil est désormais appelé à se prononcer sur le bilan de cette concertation, suite à la réalisation des modalités prévues.

**L. CAILLAUD** souhaite interroger J. SOULARD sur l'avenir du dépôt de la STY et son éventuel départ en périphérie de la ville. Il s'interroge également sur les futurs équipements liés à la ZAC Leclerc. En effet, cette zone proche de la gare pourrait attirer une population nouvelle, arrivant de Nantes, qui profiterait d'un accès facile aux transports (surtout avec l'arrivée du TGV). Par conséquent, **L. CAILLAUD** demande si une offre de logements adaptée est prévue et si une offre culturelle et annexe est envisagée pour cette zone.

Pour **Monsieur le Maire**, l'offre doit être adaptée à tous les Yonnais.

**J. SOULARD** considère que l'aménagement de la ZAC Leclerc a justement pour but de maîtriser le développement de cette zone, concernée par le pôle multimodal. La mise en place d'une offre adaptée est donc évidente. Quant au dépôt de la STY, il quittera cette zone mais aucune date ne peut être donnée.

**Monsieur le Maire** indique que ce projet est à l'étude, mais pas encore finalisé.

**QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

##### **B – Approbation du dossier de création de ZAC**

Il est proposé au conseil, conformément aux articles L 311.1 et suivants, et R 311.2 et suivants, de créer la Zone d'Aménagement Concerté dénommée « ZAC Leclerc » ayant pour objet la construction de bâtiments à usage d'activité économique, de logements diversifiés, d'équipements publics, en vue de l'aménagement et de la valorisation de circulations, d'espaces publics et d'espaces verts.

Conformément au dossier de création, l'aménagement et l'équipement de la zone seront confiés à une personne privée ou publique selon les stipulations d'une concession d'aménagement.

**QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

##### **C – Procédure de consultation pour l'attribution d'une concession d'aménagement**

Conformément au dossier de création de la ZAC Leclerc, il est proposé de lancer une procédure de consultation pour l'attribution d'une concession d'aménagement, en application du décret du 31 juillet 2006. Le conseil sera également appelé à se prononcer sur la composition de la commission chargée d'émettre un avis sur le choix du concessionnaire.

**QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

#### 5. Prise en considération d'une opération d'aménagement – Rue Georges Pompidou

*Rapporteur : Joël SOULARD*

Il est proposé au conseil municipal de prendre en considération l'opération d'aménagement sur le site actuellement propriété de la SCI Aquitaine, situé 32 rue Georges Pompidou, afin que le ou les futurs projets respectent le schéma d'intention issu de l'étude de faisabilité et répondent aux objectifs suivants :

- réalisation de logements dont la typologie favorisera l'accueil de familles en centre ville ;
- réalisation d'au moins 20 % de logement social au sein de l'opération immobilière immobilière (PLUS et / ou PLAI) ;
- réalisation d'un maximum de places de stationnement en parking souterrain ;
- répondre aux demandes identifiées en matière de locaux destinés à des activités commerciales, artisanales, tertiaires ou de services en rez-de-chaussée ;

- maintien d'un recul des constructions, dont l'importance reste à mesurer, vis-à-vis de la vallée de l'Yon, de façon à ménager les vues vers celle-ci.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**6. Prise en considération d'une opération d'aménagement – Boulevard des Etats-Unis**

*Rapporteur : Joël SOULARD*

Il est proposé au conseil municipal de prendre en considération l'opération d'aménagement sur les parcelles actuellement propriété de Gaz de France, situées 87, 103 et 105 boulevard des Etats-Unis, afin que le ou les futurs projets respectent un schéma d'intention et répondent aux objectifs suivants :

- réalisation de logements dont la typologie favorisera l'accueil de familles en centre ville ;
- réalisation d'au moins 20 % de logements sociaux et 20 % de logements intermédiaires au sein de l'opération immobilière (PLAI et / ou PLU),
- réalisation d'un maximum de places de stationnement en parking souterrain,
- densification de l'îlot en façade du Boulevard des Etats-Unis en utilisant les hauteurs maximales prévues au document d'urbanisme en vigueur ( POS et futur PLU ) tout en maintenant un éclairage du boulevard,
- répondre aux demandes identifiées en matière de locaux destinés à des activités commerciales, artisanales, tertiaires ou de services en rez-de-chaussée en façade du boulevard des Etats Unis,
- traitement d'un cœur d'îlot végétalisé autant que possible,
- intégration de liaison douce à partir de l'îlot vers la rue de La Simbrandière et la vallée de l'Yon,
- Anticipation à l'angle du Boulevard des Etats Unis et de la rue de la Simbrandière d'un futur espace public

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**7. Prise en considération d'une opération d'aménagement – Rue Gutenberg**

*Rapporteur : Joël SOULARD*

Le conseil municipal est appelé à prendre en considération l'opération d'aménagement sur le site actuellement propriété de la SCI Aquitaine, situé 84 rue Gutenberg, afin que le ou les futurs projets respectent un schéma d'intention et répondent aux objectifs suivants :

- réalisation de logements dont la typologie favorisera l'accueil de familles en centre ville ;
- réalisation d'un maximum de places de stationnement en parking souterrain ;
- répondre aux demandes identifiées en matière de locaux destinés à des activités commerciales, artisanales, tertiaires ou de services en rez-de-chaussée ;
- alignement vis-à-vis du bâti existant le long de la rue Gutenberg ;
- intégration d'une liaison douce à travers le site permettant de relier le quartier des Pyramides vers le complexe sportif.
- Pas de logement à caractère social sur cet îlot.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**8. Demande d'aide financière auprès de la Communauté de Communes du Pays Yonnais pour la réalisation de logements locatifs sociaux – Rue du Docteur Roux**

*Rapporteur : Claude PERRET*

La Communauté de Communes du Pays Yonnais a décidé de participer aux opérations de construction de logements locatifs sociaux en attribuant une aide financière sur le foncier.

Vendée Logement esh lance la construction de 2 logements de ce type, rue du Docteur Roux à La Roche-sur-Yon, pour un coût d'opération de 183 471,91 €.

Dans sa séance du 5 juillet 2006, le conseil municipal a décidé d'attribuer une aide de 14 000 € à Vendée Logement esh pour la réalisation de ce projet. Il est donc proposé au conseil de solliciter la participation de la Communauté de Communes du Pays Yonnais sur ce projet à hauteur de 4 200 €.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

## **9. Cession d'un terrain à Vendée Logement esh – Secteur de l'Angelmière**

*Rapporteur : Claude PERRET*

La Ville de La Roche-sur-Yon soutient la réalisation de logements à caractère social sur son territoire afin de répondre au mieux aux attentes et aux besoins de la population. Vendée Logement esh envisage la réalisation d'un programme de 17 logements de location et accession sociale à la propriété, secteur de l'Angelmière. Ce type d'opération fait partie des priorités de la commune.

Afin de réaliser ce programme, Vendée Logement esh souhaite acquérir des terrains appartenant à la Ville de La Roche-sur-Yon pour une superficie d'environ 7 500 m<sup>2</sup>. Le prix de ces terrains a été estimé par le service des Domaines à 30 € le m<sup>2</sup>. Cependant, compte tenu des contraintes du projet, à savoir l'optimisation du foncier, l'aspect évolutif du bâti, le traitement urbain et paysager ainsi que la réalisation de logements à des coûts maîtrisés permettant une accession à la propriété à des ménages à revenus modérés, il est proposé de céder gratuitement ces terrains à Vendée Logement esh pour cette opération qui revêt un intérêt public et général, car elle est constituée exclusivement et intégralement de logements sociaux permettant ainsi aux ménages les plus défavorisés d'accéder à la propriété. En conséquence, il est proposé au conseil municipal d'approuver la cession gratuite au profit de Vendée Logement esh des terrains situés secteur de l'Angelmière, d'une superficie d'environ 7 500 m<sup>2</sup>.

**QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

## **10. Cession d'un terrain à M. et Mme CHEVALIER – Chemin de Guyon**

*Rapporteur : Robert REMAUD*

M. et Mme CHEVALIER sont détenteurs d'un terrain qui jouxte une propriété de la Ville. Ils souhaitent acquérir une partie de cette parcelle, située Chemin de Guyon. Le conseil municipal est donc appelé à approuver la cession d'un terrain de 170 m<sup>2</sup> environ, pour 2 000 € HT net vendeur.

**QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

## **11. Acquisition d'un immeuble à la SNCF – Boulevard Louis Blanc**

*Rapporteur : Claude PERRET*

Il est proposé au conseil d'approuver une promesse d'achat à la SNCF d'un immeuble situé boulevard Louis Blanc, sur un terrain d'environ 400 m<sup>2</sup>. Ce bien pourrait être réhabilité afin de réaliser des logements sociaux. Cet acte comprend une faculté de substitution au profit de la SAEML ORYON. Le coût de l'acquisition est fixé à 273 300 €.

**QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

## **12. Acquisition d'un immeuble à M. et Mme BRUSETTI – Rue Gutenberg**

*Rapporteur : Joël SOULARD*

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur l'acquisition, à M. et Mme Robert BRUSETTI, d'un immeuble d'une contenance de 208 m<sup>2</sup>, situé rue Gutenberg. Le prix de vente est fixé à 100 000 €.

**QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

## **13. Acquisition d'un immeuble à la SCI ARPAILLANGE – Rue Gutenberg**

*Rapporteur : Joël SOULARD*

Le conseil municipal est appelé à approuver l'acquisition d'un immeuble d'une contenance de 313 m<sup>2</sup>, appartenant à la SCI ARPAILLANGE, situé 61 rue Gutenberg, dans le périmètre du projet de ZAC Sully. Le coût de l'acquisition est fixé à 127 000 € net vendeur.

**QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

## **14. Acquisition d'un terrain à Mme BLANDIN – Boulevard Maréchal Leclerc**

*Rapporteur : Joël SOULARD*

Le conseil municipal est appelé à approuver l'acquisition d'un terrain appartenant à Madame BLANDIN situé 243 boulevard Maréchal Leclerc, dans le périmètre d'étude du projet de ZAC Leclerc. Le prix de l'acquisition est fixé à 115 000 € net vendeur, pour une surface de 1 245 m<sup>2</sup>.

**QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

## **15. Contrat de crédit-bail entre la Ville et la SOGEFINERG – Dépôt de la STY boulevard Maréchal Leclerc – Rachat du contrat de crédit-bail**

*Rapporteur : James VARENNES*

En application de la convention entre la Ville et la société SOGEFINERG pour la gestion du réseau de transport urbain, le conseil municipal est appelé à approuver le rachat en novembre 2006 du crédit-bail ayant financé le dépôt des transports urbains, 173 boulevard Maréchal Leclerc. Ce dépôt sera mis à disposition du délégataire de service public de transport urbain, la STY, contre paiement d'un loyer. Le montant du solde du crédit-bail au mois de novembre s'élèvera à 279 591,50 €.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

## **16. Bâtiment relais n° 6 – ZAC de Belle Place**

*Rapporteur : Monique RODDE*

### **A - Contrat de crédit-bail avec la société NAULLET Groupe VM – Avenant n° 4**

La société NAULLET souhaite transférer ses ateliers bois et acier, situés actuellement sur le site des Coux, vers la ZAC de Belle Place où se trouve son bâtiment relais (n° 6). Pour la réalisation de ce projet, la société demande à la Ville d'acquérir un terrain de 3 000 à 3 500 m<sup>2</sup> (la contenance réelle sera définie par document d'arpentage établi aux frais de la Ville), actuellement inclus dans l'assiette foncière du contrat de crédit-bail entre la Ville et la société relatif au bâtiment relais n° 6.

Pour extraire la partie de terrain concernée, le conseil municipal doit approuver la signature d'un avenant prévoyant :

- la réduction de l'assiette foncière de crédit-bail pour la période restant à courir, soit jusqu'au 30 novembre 2010 ;
- une indemnisation de droit de la société NAULLET, sous forme de réduction de la valeur résiduelle des biens immobiliers à l'échéance du contrat pour un montant égal au prix de vente des terrains, soit 7,62 €/m<sup>2</sup>.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

### **B - Cession d'un terrain à la société NAULLET, Groupe VM**

Après s'être prononcé sur la modification de l'assiette cadastrale incluse dans le contrat de crédit-bail avec la société NAULLET, le conseil municipal est appelé à approuver la cession à cette entreprise d'un terrain de 3 000 à 3 500 m<sup>2</sup>, situé ZAC de Belle Place, au prix de 7,62 €/HT le m<sup>2</sup>.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

## **17. Constitution d'une servitude de passage au profit du groupe MD IMMOBILIER - Résidence Delille, rue Haxo**

*Rapporteur : Joël SOULARD*

Par bail emphytéotique, la Ville a mis à disposition de la SAEML ORYON un terrain situé à l'angle de la rue Haxo et de la rue Pierre Bérégovoy, sur lequel a été construite la résidence Delille.

Le groupe MD Immobilier, promoteur et constructeur de la parcelle voisine, souhaite bénéficier d'un passage sur ce terrain pour la desserte et l'accès à l'immeuble qu'il va construire.

Le conseil est appelé à autoriser cette servitude de passage, pour une indemnité de 42 000 €.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

## **18. Convention de mise à disposition de terrains entre la Ville et le SyDEV – ParcEco 85**

*Rapporteur : Charles BOURGOIN*

Le conseil municipal est appelé à autoriser, par voie de convention, la mise à disposition gratuite de deux assiettes foncières (de 25 m<sup>2</sup> chacune) au profit du SyDEV pour l'implantation de deux postes de transformateur de courant électrique à l'intérieur du lotissement n° 1 ParcEco 85.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

## 19. Dénomination des voies et espaces publics

*Rapporteur : Danièle HILLIER*

Le conseil municipal est appelé à délibérer sur les propositions émises par la commission de dénomination des voies et espaces publics réunie le 23 mai 2006.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

## 20. Modification de domanialité – Lancement de l'enquête publique en vue du déclassement d'une emprise de 660 m<sup>2</sup> environ nécessaire à l'extension du Centre commercial de La Garenne

*Rapporteur : Carmen BLAYOT*

Dans le cadre de cette opération et pour ce qui concerne la construction des locaux pour La Poste, la laverie, la salle de réunion et une partie des locaux de la police, ainsi que les accès à la galerie à partir de la rue de Friedland (patio et emmarchements), il est nécessaire de déclasser l'espace concerné, aujourd'hui réservé aux accès de service des commerces (les accès de service seront reconstitués par un passage réservé entre les nouveau et ancien bâtiments) et de le classer dans le domaine privé de la commune.

Il est donc proposé d'autoriser le lancement de l'enquête publique préalable à ce déclassement.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

## 21. Déclassement du domaine public d'un terrain situé rue Proudhon – Projet d'extension du SADAPA

*Rapporteur : Françoise VIGNAULT*

Le centre d'hébergement temporaire pour personnes âgées, situé 15 rue Proudhon, souhaitant réaliser une extension de ses locaux, il est proposé au conseil de prononcer le déclassement du domaine public d'un terrain de 1 950 m<sup>2</sup> qui sera mis à disposition de cette structure.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

## 22. Dépôt de diverses demandes d'autorisation d'urbanisme

*Rapporteur : Joël SOULARD*

Il est demandé au conseil d'autoriser le dépôt des autorisations d'urbanisme suivantes :

- un permis de construire pour la réalisation d'un espace détente et la couverture de la carrière au Poney-Club ;
- un permis de construire pour la rénovation des écuries aux Oudairies ;
- un permis de construire pour la fermeture d'un accès au sous-sol du bâtiment des Halles ;
- un permis de construire pour la construction de bâtiments dans l'enceinte du centre technique municipal.

**G. COUTURIER** indique que les élus du groupe La Roche au Cœur s'abstiendront sur cette question à cause du projet des écuries des Oudairies. L'absence d'un projet global sur l'ensemble des bâtiments des Oudairies conduit à des aménagements partiels, coûteux, sans être issus d'une réflexion globale et donc avec des risques d'incohérence. Aussi, les élus du groupe s'abstiendront sur l'ensemble de cette délibération, même s'ils approuvent les autres projets.

**Monsieur le Maire** estime que le projet des Oudairies est cohérent.

**QUESTION ADOPTEE PAR :**

**33 VOIX POUR**

**7 ABSTENTIONS** du Groupe La Roche au Cœur et apparentés

## 23. Conventions spéciales de déversement entre la Ville, VEOLIA Eau et la société SOFRICA

*Rapporteur : Charles BOURGOIN*

La Ville souhaite développer sa police de réseaux et autoriser les industriels à rejeter leurs effluents dans ses réseaux d'assainissement moyennant la mise en place de conventions spéciales de

déversement qui définissent les conditions techniques et financières du raccordement aux réseaux publics.

La société SOFRICA possède trois sites sur la Ville (1 aux Ajoncs et 2 situés boulevard Sully).

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la signature d'une convention avec SOFRICA et VEOLIA EAU pour chacun de ces sites.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

## **24. Fourniture de matériaux de granit pour la voirie – Procédure d'appel d'offres – Autorisation de signature du marché**

*Rapporteur : Joël SOULARD*

Dans le cadre de la rénovation des voies du centre urbain de La Roche-sur-Yon, et afin d'avoir une meilleure unité des matériaux qui seront mis en œuvre au fur et à mesure des opérations de restructuration, la collectivité a réalisé une procédure d'appel d'offres pour la passation d'un marché à bons de commande pour la fourniture de matériaux de granit pour voirie (mini : 150 000 € HT – maxi : 600 000 € HT).

Le conseil est appelé à approuver la signature du marché avec l'entreprise COMINEX retenue par la commission d'appel d'offres du 15 septembre 2006 pour une durée d'un an, renouvelable une fois par décision expresse.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

## **25. Travaux d'aménagement, de grosses réparations et d'entretien des bâtiments communaux – Procédure négociée – Autorisation de signature des marchés**

*Rapporteur : Joël SOULARD*

Les travaux d'aménagement, de grosses réparations et d'entretien des bâtiments communaux ont fait l'objet d'une procédure d'appel d'offres ouvert. Le conseil municipal du 7 juin 2006 a autorisé la signature de 17 marchés à bons de commande.

Les lots n° 13 (Carrelage Faïence) et 15 (Plomberie Sanitaire - Chauffage VMC) ont été déclarés infructueux. Ils ont donc fait l'objet d'une nouvelle mise en concurrence par le biais d'une procédure de marchés négociés.

Le conseil municipal est appelé à autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés avec les entreprises retenues par la commission d'appel d'offres le 15 septembre 2006.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

## **26. Marché de télésurveillance et de gardiennage des bâtiments municipaux – Procédure d'appel d'offres – Autorisation de signature du marché**

*Rapporteur : Joël SOULARD*

La Ville a lancé une procédure d'appel d'offres ouvert relative à la télésurveillance et au gardiennage des bâtiments municipaux. La commission d'appel d'offres du 1<sup>er</sup> septembre a retenu l'entreprise CTAM pour un montant de 69 192,12 € TTC (ce montant étant calculé sur la base d'une estimation annuelle). Il est demandé au conseil d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché correspondant pour une durée de 3 ans fermes, renouvelable deux fois un an.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

## **27. Travaux de réfection de la pépinière d'entreprises – Procédure d'appel d'offres – Autorisation de signature des marchés**

*Rapporteur : Joël SOULARD*

La Ville prévoit de gros travaux de réfection à la pépinière d'entreprises suite aux problèmes de fuite et à la panne générale du début de l'année 2006. Sont prévus :

- la mise hors d'eau du bâtiment par la pose d'une membrane ;
- le remplacement des systèmes de chauffage et de ventilation de l'ensemble des locaux.

Une procédure d'appel d'offres a donc été lancée. La commission d'appel d'offres du 8 septembre 2006 a retenu les entreprises suivantes :

DESIGNATION	ENTREPRISE	MONTANT € HT	MONTANT € TTC
Lot n° 1 – Etanchéité/Toiture	SONISOL	109 080,26	130 459,99
Lot n° 2 – Chauffage/Ventilation	ROBIN	95 242,33	113 909,83

Le conseil municipal est appelé à autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés correspondants.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

## **28. Fourniture et livraison de végétaux de pépinières – Autorisation de signature des marchés**

*Rapporteur : Joël SOULARD*

La Ville a lancé une procédure d'appel d'offres relative à la fourniture et la livraison de végétaux de pépinières, sous forme de marchés à bon de commande. La commission d'appel d'offres au 1<sup>er</sup> septembre 2006 a retenu les entreprises suivantes :

LOT	DESIGNATION	MINI (TTC)	MAXI (TTC)	ENTREPRISE
1	Arbres tiges et conifères	4 500	15 000	SARL CHAUVIRE Diffusion
2	Arbustes rosiers plantes de terre de bruyère	7 000	25 000	EARL Pépinière MARMIN
3	Jeunes plants	1 750	5 000	CAJEV SCOP SA - département végétal 85
4	Plantes vivaces et graminées	1 750	5 000	Ets Emmanuel LEPAGE

Le conseil est appelé à autoriser la signature des marchés correspondants.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

## **29. ParcEco 85 – Demande de subvention au titre du FNADT (Fonds National pour l'Aménagement et le Développement du Territoire)**

*Rapporteur : Joël SOULARD*

Le syndicat Yon et Vie a contractualisé avec l'Etat un programme d'actions susceptibles d'être soutenues au titre du Fonds National à l'Aménagement du Territoire (FNADT) sur la période 2004-2007.

Dans ce cadre, la Ville de La Roche-sur-Yon a inscrit à titre prévisionnel cinq actions en maîtrise d'ouvrage directe et deux actions en maîtrise d'ouvrage ORYON. L'ajustement en fonction des calendriers de réalisation et un choix d'efficacité de gestion amènent à proposer une modification de ce programme.

Ainsi, en relation avec le syndicat Yon et Vie et la Préfecture, est-il proposé de regrouper les crédits de cinq actions au profit d'une seule : la zone ParcEco 85, rendue éligible par les efforts portés sur la qualité environnementale, pour un montant total de subvention de 443 000 euros.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

## **30. FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce) – Action n° 6 « Appui à la rénovation des vitrines » - Attribution d'une subvention d'équipement à la société « A l'image des mots »**

*Rapporteur : Jean-Yves DAVIAUD*

Dans le cadre de la convention signée par la Ville avec l'Etat et quatre autres partenaires (Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre des Métiers, Vitrines du centre ville, Groupement des commerçants des halles et des marchés) pour redynamiser le commerce du centre ville et des quartiers, onze actions ont été définies.

L'action n° 6 « Appui à la rénovation de vitrines » prévoit le versement d'une subvention d'équipement aux commerçants qui déposent un dossier complet et recevable.

Le dossier de Mme Marie-Aude GUILLARD (« A l'image des mots ») remplit les conditions pour obtenir les subventions prévues. Il est proposé au conseil de verser à l'entreprise la somme de 2 026 € au titre de la participation de la Ville et 2 026 € au titre de la participation FISAC.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

### **31. Convention de partenariat entre la Ville et le Groupement d'Intérêt Public ODI France**

*Rapporteur : Christiane BROCHARD*

La Ville a été saisie, par la Fédération des maires des villes moyennes, pour participer à la mise en place d'une enquête nationale sur « le comportement des touristes en ville, français et étrangers ».

La maîtrise d'ouvrage de l'opération est assurée par le groupement d'intérêt public ODI France, placé sous l'autorité du Ministre délégué au tourisme. Cette mission bénéficiera de partenariats divers (Délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires, Fédération des maires des villes moyennes, villes et intercommunalités).

L'enquête doit permettre :

- de mieux connaître les pratiques et attentes des touristes « en ville »,
- de mieux cerner et d'identifier la destination « ville » pour le visiteur,
- d'ajuster les stratégies d'offres touristiques des villes à l'égard de leurs clientèles.

Le coût total du programme est de 90 000 € HT financé sur le budget d'ODI France. Il est proposé au conseil d'apporter une participation financière sous forme d'une subvention de 1 000 €.

**J.P. GALLOCHER** s'interroge sur l'intérêt local d'une telle enquête nationale, même si le tourisme est un domaine important. Une enquête locale aurait été plus pertinente. Par ailleurs, il demande à Monsieur le Maire comment il a pu indiquer récemment que 110 000 personnes avaient fréquenté la cité pendant la saison. Ce chiffre est surprenant car le seul chiffre connu est celui des 30 000 visites dénombrées à l'Office du Tourisme.

**Monsieur le Maire** indique que les 110 000 personnes recensées l'ont été à partir des fréquentations du Café de l'été, des Esquisses, du feu d'artifice,... c'est-à-dire toutes les activités organisées ou financées par la Ville.

**J.P. GALLOCHER** estime qu'il faut distinguer les fréquentations de spectacles et le nombre de touristes passés à La Roche-sur-Yon.

**Monsieur le Maire** indique qu'il fait bien la distinction.

Selon **Y. HELARY**, ces deux chiffres doivent même s'ajouter car ce n'est pas le même public qui fréquente l'Office du tourisme ou qui vient aux spectacles.

En ce qui concerne l'étude subventionnée, **Monsieur le Maire** indique qu'il a paru intéressant de pouvoir bénéficier de certaines données pour un coût minimum (1 000 €).

**QUESTION ADOPTEE PAR :**

**33 voix POUR**

**7 ABSTENTIONS** du groupe La Roche au Cœur et apparentés

### **32. Exercice 2006 – Décision modificative n° 2 du budget principal et décisions modificatives n° 1 et 2 des budgets annexes**

*Rapporteur : Angie LEBOEUF*

La décision modificative a pour objet l'ajustement de la prévision budgétaire en cours d'exercice, en dépenses et en recettes, sur le budget principal et les budgets annexes, toutes sections confondues. Elle comporte des inscriptions nouvelles et des virements de crédits.

La décision modificative soumise à l'approbation du conseil municipal montre un total des opérations budgétaires qui s'élève à 265 107,70 euros en dépenses et en recettes (document ci-joint).

**QUESTION ADOPTEE PAR :**

**33 voix POUR**

**7 ABSTENTIONS** du groupe La Roche au Cœur et apparentés

### **33. Régularisation d'amortissements sur les comptes d'étalement de charges**

*Rapporteur : Angie LEBOEUF*

Afin de solder les comptes 4815 à la suite de la réforme M14 mise en place au 1<sup>er</sup> janvier 2006, il y a lieu de procéder aux régularisations d'amortissements découlant notamment de l'apurement des amortissements M12.

Les écritures d'ordre correspondantes, d'un montant global de 450 772,79 euros, sont prévues à la Décision Modificative n° 2 :

- en dépenses sur le compte 6811,
- en recettes sur le compte 28042.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

### **34. Renouvellement d'une ligne de trésorerie – Acceptation des clauses du contrat**

*Rapporteur : Angie LEBOEUF*

Après consultation de plusieurs organismes bancaires, il est proposé au conseil municipal de retenir l'offre présentée par DEXIA CLF BANQUE concernant le renouvellement d'une ligne de trésorerie dont le montant s'élève à 3 000 000 € pour une durée de 12 mois. Les intérêts sont calculés mensuellement sur 360 jours et indexés sur EONIA ou EURIBOR 7 jours avec marge de 0,03 %. Aucune commission n'est demandée.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

### **35. Admission en non valeur de produits irrécouvrables**

*Rapporteur : Angie LEBOEUF*

A la demande de Monsieur le Trésorier Principal, le conseil municipal autorise l'admission en non valeur de produits irrécouvrables pour un montant de 14 029,39 euros à imputer sur le budget principal de la Ville, 31 813,14 euros sur le budget annexe « activités industrielles et commerciales » et 22,50 euros sur le budget annexe « stationnement payant ».

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

### **36. Remboursement par le Trésor Public d'intérêts moratoires versés par la Ville à la SAEML ORYON**

*Rapporteur : Angie LEBOEUF*

Suite au paiement de deux factures de 16 933,34 et 8 466,66 euros à la société ORYON, la Ville a versé un montant de 86,42 euros d'intérêts moratoires représentant un dépassement respectif du délai global de paiement de 40 jours et 17 jours. Il s'est avéré que, sur ces dépassements, un total de 29 jours était imputable aux services du Receveur municipal.

L'article 55 de la loi n° 2001-420 du 15 mai 2001 prévoit la possibilité d'une action récursoire à l'encontre de l'Etat, c'est-à-dire d'un remboursement de la collectivité locale par le Trésorier Payeur Général.

Il est donc proposé d'émettre un titre de recettes de 43,21 euros à l'encontre du Trésorier Payeur Général.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

### **37. Personnel municipal – Créations, suppressions de postes**

*Rapporteur : Bernard VIOLAIN*

Il est proposé au conseil de se prononcer sur la liste des créations et suppressions de postes au sein des services municipaux, résultant notamment des réussites à concours, des mobilités internes, de recrutements externes, de reclassements, de la régularisation des inadéquations entre le grade de l'agent et le poste occupé. Cette liste compte 28 créations et 22,5 suppressions équivalent temps complet.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

### **38. Personnel municipal – Création d'un poste d'apprenti dans les services municipaux**

*Rapporteur : Bernard VIOLAIN*

Il est proposé au conseil de créer un nouveau poste d'apprenti à la direction de la Communication, spécialisé dans la photographie, ce qui porte de 14 à 15 le nombre d'apprentis travaillant dans les services municipaux.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

### **39. Personnel municipal – Recrutement d'un agent contractuel**

*Rapporteur : Bernard VIOLAIN*

Il est proposé au conseil de recourir à un agent contractuel de catégorie 1 pour le poste de directeur des Relations internationales, pour une durée de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2006. L'agent sera en charge des missions suivantes :

- assurer la gestion de la structure et la gestion du personnel ;
- lancer et développer les concepts établis par le cahier des charges et assumer la gestion du fonds documentaire, l'organisation d'expositions et de conférences au sein de la Maison du Monde et des Citoyens ;
- développer des relations avec le tissu économique local et départemental et estimer les services nouveaux à développer dans le cadre du développement des échanges internationaux ;
- exercer une fonction conseil auprès du Maire et des élus, en terme d'orientation stratégique ;
- contribuer à l'élaboration de dossiers dans le cadre des organisations internationales de collectivités auxquelles la collectivité adhère.

**L. CAILLAUD** souhaite commenter cette délibération. Même si ce recrutement peut paraître anodin, il ne l'est pas. En effet, est pressenti pour occuper ce poste l'ancien directeur de cabinet. S'il est tout à fait légitime de changer de directeur de cabinet, il paraît incompatible avec le principe de neutralité de la Fonction Publique, de positionner un ancien directeur de cabinet comme directeur de service. Les élus du groupe La Roche au Cœur s'opposeront donc à cette question.

**Monsieur le Maire** indique que la procédure de recrutement d'un directeur des relations internationales était lancée depuis un an, sans succès. Dans la mesure où quelqu'un de compétent postule, il était intéressant de répondre favorablement.

**QUESTION ADOPTEE PAR :**

**33 voix POUR**

**7 voix CONTRE** du groupe La Roche au Cœur et apparentés

### **40. Convention entre la Ville et le COSeL**

*Rapporteur : Bernard VIOLAIN*

La Ville a contractualisé avec le COSeL les conditions de son fonctionnement et les moyens alloués. Cette convention ayant pris fin, il convient d'en conclure une nouvelle. Aujourd'hui, les évolutions liées à l'agrandissement des locaux et à l'augmentation de l'activité doivent être intégrées (mobilier...).

Par ailleurs, compte tenu de l'importance prise par les retraités, il est envisagé de projeter une augmentation de la subvention allouée sur 5 ans en augmentant le taux de 0,01 % par an jusqu'au plafond de 0,70 %. Le taux est fixé à 0,65 % pour 2007. Il s'applique à la masse salariale des agents bénéficiaires des prestations au COSeL.

Le projet de convention prévoit également la possibilité pour le COSeL de créer un site web.

Il est donc proposé d'approuver la conclusion d'une convention entre la Ville et le COSeL pour une durée de trois ans.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

### **41. Rénovation et restructuration de la galerie commerciale de La Garenne – Création d'une commission de règlement amiable**

*Rapporteur : Jean-Yves DAVIAUD*

La Ville va commencer les travaux de rénovation et de restructuration de la galerie commerciale de La Garenne. Dans la séance du 29 mars 2006, le conseil municipal a décidé la mise en œuvre d'une procédure de conciliation en vue d'assurer le règlement amiable des dommages susceptibles d'être causés aux commerçants et professionnels riverains à l'occasion de ces travaux.

Toutes les instances sollicitées pour être représentées au sein de cette commission ont répondu favorablement et désigné leurs représentants. Celle-ci sera présidée par un magistrat du tribunal administratif de Nantes.

Il est proposé au conseil :

- d'autoriser Monsieur le Maire à fixer la composition de la commission de règlement amiable.
- de décider que la commission de règlement amiable :
  - instruira les demandes d'indemnisation pour préjudice économique présentées par les professionnels de la galerie commerciale de La Garenne et ceux riverains des travaux ;

- statuera sur la recevabilité de la demande d'indemnisation au regard de la jurisprudence actuelle en la matière ;
- proposera au conseil municipal un montant d'indemnisation qui sera formalisé dans le cadre d'un acte transactionnel, soumis à son approbation.
- d'autoriser Monsieur le Maire à saisir le président du tribunal administratif aux fins de désigner un expert technique (et un expert financier) pour suivre l'avancement du chantier pendant toute sa durée, afin de mesurer et de décrire les effets de son déroulement pour les riverains professionnels, de manière à préciser les cas où il y aura, à leur avis, des conséquences préjudiciables pour ceux-ci.
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la création et au fonctionnement de la commission de règlement amiable.

La mise en place d'une telle commission ne pose pas de difficulté pour **L. CAILLAUD**. Par contre, il souhaiterait qu'une telle procédure soit systématisée dès que des travaux importants bloquent un secteur. Ainsi deux zones ont subi des travaux lourds, la rue Ney et la rue de Verdun, sans qu'aucune procédure ne soit mise en place. On peut comprendre les commerçants concernés qui se plaignent d'un manque d'équité.

**Monsieur le Maire** rejette une telle accusation. La mise en place d'une commission de règlement amiable requiert la participation du Tribunal administratif qui exige des travaux d'une nature particulièrement importante. Ceci n'est pas envisageable pour de simples travaux de voirie. De plus, pour La Garenne, tous les commerçants ne seront pas indemnisés. Il faudra prouver le préjudice provoqué par les travaux. Ceci étant, tout commerçant s'estimant lésé peut toujours recourir au Tribunal administratif.

**J.Y. DAVIAUD** précise avoir reçu les commerçants de centre ville pour les informer des modalités de mise en place d'une commission de règlement amiable ou des possibilités de recours classiques devant le Tribunal administratif.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

## **42. Transaction entre la Ville et la société « Le Poney Club »**

*Rapporteur : Joël SOULARD*

La Ville de La Roche-sur-Yon a entrepris la rénovation de la carrière du Poney Club à l'Annexe du Bourg-sous-La Roche, en juillet puis en septembre 2004. Au cours de l'automne, le sol de la carrière s'est compacté, rendant la carrière impropre à son utilisation. Les conditions climatiques et les choix techniques du mélange terre-sable sont sans doute en partie à l'origine de cette difficulté.

Après concertation avec l'exploitant, l'entreprise et les services municipaux, il a été décidé de programmer une nouvelle intervention sur la carrière en janvier 2005, et retenir un nouveau mélange qui donne depuis satisfaction.

Monsieur MOURCOU, gérant du Poney Club, a saisi la Ville d'une demande d'indemnisation, la carrière ayant été totalement inutilisable en janvier 2005, ce qui a entraîné une perte d'exploitation pour la société.

A la suite de plusieurs rencontres avec les gérants de la société en 2005 et 2006, il est proposé de donner suite à la demande d'indemnisation à hauteur de 3 995 euros pour éviter un contentieux, la responsabilité de la collectivité pouvant se trouver engagée en tant que maître d'ouvrage de cette opération et bailleur des locaux.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

## **43. Parking Clemenceau – Maintenance du matériel et logiciel – Marché négocié – Autorisation de signature**

*Rapporteur : Roland GUILLET*

En 2001, la Ville a procédé au remplacement du système de péage du parking Clemenceau. Le contrat de maintenance détenu par la société PARKEON expire le 30 septembre 2006.

Il est proposé au conseil d'autoriser la signature d'un marché négocié avec la société PARKEON, pour une durée d'un an, renouvelable deux fois, et pour un montant annuel de 6 850 € HT.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

#### 44. Maintenance du logiciel CIVIL FINANCES – Marché négocié – Autorisation de signature

Rapporteur : Angie LEBOEUF

Le logiciel CIVIL FINANCES est utilisé pour la gestion financière de la Ville – Le marché de maintenance auprès de la société CIRIL arrive à échéance à la fin du mois de septembre. Cette société étant la seule habilitée à réaliser cette prestation puisqu'elle a la propriété intellectuelle du logiciel, il est proposé au conseil d'approuver la signature d'un marché négocié, pour une durée de 5 ans et un coût annuel de 9 308,67 € TTC.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

#### 45. Marchés de travaux, de fournitures ou de services – Avenants

Rapporteur : Joël SOULARD

Conformément à l'article 8 de la loi n° 95-127 du 8 février 1995 relative aux marchés publics et aux délégations de service public, tout projet d'avenant supérieur à 5 % du montant du contrat doit faire l'objet d'une délibération de l'assemblée délibérante après avis de la commission d'appel d'offres.

Les projets d'avenants ci-après ont été examinés par la commission d'appel d'offres des 1<sup>er</sup> et 8 septembre 2006 et sont présentés dans le tableau suivant :

OPERATION	N° marché et titulaire	Montant initial €HT	Montant de l'avenant €HT	OBJET
Fourniture de bois et dérivés - lot 1 : Bois - lot 2 : huisseries - ouvertures - lot 3 : isolations - cloisons - lot 4 : aggro - mélaminés	Marché n° 03-129 <b>Société DOUET</b> Bois Z.I. de Belle Place 85000 LA ROCHE-SUR-YON	Lot 1 : mini 10 000 € TTC - maxi 40 000 € TTC Lot 2 : mini 1 000 € TTC - maxi 4 000 € TTC Lot 3 : mini 2 000 € TTC - maxi 8 000 € TTC Lot 4 : mini 12 000 € TTC - maxi 48 000 € TTC	<b>Prorogation de 3 mois</b>	La procédure d'appel d'offres réalisée en 2006, pour assurer le renouvellement du marché 2003 qui expire le 22 septembre 2006, a été déclarée infructueuse en l'absence d'offre par la commission d'appel d'offres du 7 juillet 2006. Compte tenu du <b>temps nécessaire à la réalisation d'une procédure négociée</b> , il est envisagé de proroger de 3 mois le marché en cours fixant donc le terme au 21 décembre 2006.
Contrat de maintenance – Matériel et logiciel monétique – Secteur scolaire	Marché n° 05-048 <b>HORANET</b> ZI route de Niort 85200 FONTENAY-LE-COMTE	12 334.00 € / an	<b>964.72 €/an</b>	Extension de la maintenance liée à l'installation d'équipements complémentaires dans les groupes scolaires de la Ville.
Complexe piscine-patinoire ARAGO – Homologation du bassin de 25 ml	Marché n° 06-047 <b>IVEBAT -BRUNET</b> ZI Pierre Brune 85511 CHANTONNAY	14 647.44 €	<b>2 061.50</b>	Lors des travaux de démolition de la partie supérieure du muret, constatation sous le carrelage d'un matériau très friable, gorgé d'eau et instable. Travaux complémentaires pour purger et consolider cette partie (matériaux adaptés et étanchéité).

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

#### 46. Mandats spéciaux pour les élus municipaux

Rapporteur : Roland GUILLET

L'article L 2123.18 du code général des collectivités territoriales prévoit le remboursement aux élus municipaux des frais que nécessite l'exécution d'un mandat spécial. Le conseil municipal est donc appelé à délibérer sur ces missions accomplies dans l'intérêt de la commune par plusieurs élus municipaux. Les dépenses engagées dans le cadre de ces mandats seront remboursées aux frais réels en vertu de la délibération du conseil municipal du 28 mars 2001 complétée par la délibération du 15 mai 2002.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

## 47. Politique de la Ville – 2<sup>ème</sup> programme d'actions 2006 du contrat de ville – 3<sup>ème</sup> programme d'actions 2006 du contrat temps libres

Rapporteur : Carmen BLAYOT

La Ville est engagée depuis plusieurs années dans une démarche globale de politique de la ville et soutient dans ce cadre des actions de développement social urbain, de prévention, d'insertion, de proximité et de participation des habitants.

Il est proposé au conseil d'approuver le 2<sup>ème</sup> programme d'actions 2006 du contrat de ville et le 3<sup>ème</sup> programme d'actions 2006 du contrat temps libres

### 2<sup>ème</sup> programme d'actions 2006 du Contrat de Ville

#### 1°) - Actions en maîtrise d'ouvrage Ville :

	Action	Financement de l'action	Subvention ETAT	Participation VILLE
49	Mise en œuvre du Contrat de réussite de la ZEP	8 000,00 €	5 333,00 €	2 667,00 €
50	Initiation du jeune enfant à la culture par le livre	788,00 €		788,00 €
68	Le printemps d'Immeubles et maisons en Fête	3 500,00 €	3 500,00 €	
	<b>TOTAL</b>	<b>12 288,00 €</b>	<b>8 833,00 €</b>	<b>3 455,00 €</b>

#### 2°) - Actions en maîtrise d'ouvrage associative ou autre :

	Opérateur	Action	Financement de l'action	Subvention ETAT	Subvention VILLE
54	Entour'âge	Enquête sur l'isolement	7 654,40 €	5 103,00 €	2 551,40 €
43	MQ Pyramides	Table Ouverte	2 300 €	2 300,00 €	
44	S'POART	Mémoire sensible	4 924 €	4 924,00 €	
46	LA CLE	Atelier Formation de Base	6 100 €	4 067,00 €	2 033,00 €
55	Ma Gomme	Histoires de Femmes – Femmes en action	4 090 €	4 090,00 €	
57	Communic'Actions	Favoriser l'insertion, l'intégration sociale d'adolescents en situation de handicap	3 100 €	3 100,00 €	
62	CANAL 15	Voyons Voir	14 000 €	9 333,00 €	4 667,00 €
63	ACYAQ	Actions de mise en réseau des acteurs et de soutien à la participation des habitants des quartiers prioritaires	28 000,00 €	20 000,00 €	8 000,00 €
65	PLIE	Accompagnement de demandeurs d'emploi à l'utilisation des NTIC et INSERNET 85	8 000 €	4 000,00 €	4 000,00 €
67	LA CLE	Point Accueil Service	3 500 €	3 500,00 €	
69	MQ Pont Morineau	Végétal 2006	3 500 €	3 500,00 €	
		<b>TOTAL</b>	<b>85 168,40 €</b>	<b>63 917,00 €</b>	<b>21 251,40 €</b>

**3<sup>ème</sup> programme d'actions 2006 du Contrat Temps Libres**

**Actions en maîtrise d'ouvrage associative ou autre :**

Thématique	Opérateur	Action	Financement de l'action
<b>AXE DE DEVELOPPEMENT :</b>			
<b><i>Favoriser la diversité des actions d'éveil artistique, culturel, sportif et de citoyenneté</i></b>			
Activités sportives	Association « Vivre à Saint-André »	Développement d'activités sportives et physiques en direction des jeunes	1 000 €
Animation environnementale	AADIQNO (Forges)	Atelier mécanique	1 100 €
Education à la citoyenneté	Association départementale des Francas	Les petits bouts d'Europe	1 250 €
Animation environnementale	Association Les Petits Débrouillards	La science en bas de chez toi	2 834 €
<i>Sous-total Axe « Favoriser la diversité des actions d'éveil artistique, culturel, sportif et citoyenneté »</i>			<b>6 184 €</b>
<b>AXE DE DEVELOPPEMENT :</b>			
<b><i>Favoriser l'accessibilité et l'égalité de tous aux actions des temps libres</i></b>			
Adaptation des centres de loisirs par des projets thématiques	Association de gestion de la Vallée Verte	Projet d'animation Brico déco	1 735 €
	Association de Gestion des Pyramides	Ateliers théâtre 12 - 13 ans	2 344 €
	Association du Centre d'Animation Jean Yole	Stages de découvertes parents enfants	832 €
<i>Sous-total Axe « Favoriser l'accessibilité et l'égalité de tous aux actions des temps libres »</i>			<b>4 911 €</b>
<b>AXE DE DEVELOPPEMENT :</b>			
<b><i>Favoriser la qualité et la formation de l'encadrement</i></b>			
Postes contractualisés	AADIQNO (Forges)	Complément au soutien d'un poste CLSH.	677 €
	ADSCAB (Bourg)	Complément au soutien de 2 postes CLSH.	1 354 €
	Association de gestion des Pyramides	Complément au soutien de 5 postes CLSH	3 385 €
	Association de gestion de la Vallée Verte	Complément au soutien de 5 postes CLSH.	3 385 €
	Association « Ensemble au Val d'Ornay	Complément au soutien d'un poste CLSH.	677 €
	Association « Vivre à Saint-André »	Complément au soutien de 4 postes CLSH	1 348 €
	Comité de Gestion de la Liberté	Complément au soutien de 2 postes CLSH.	1 354 €
Formation	ACYAQ	Formation BAFA et BAFD (année scolaire 2005-2006)	9 851 €
<i>Sous-total Axe « Favoriser la qualité et la formation des encadrants »</i>			<b>22 031 €</b>
<b>TOTAL Actions en maîtrise d'ouvrage associative ou autre</b>			<b>33 126 €</b>

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**Ne prennent pas part au vote : P. REGNAULT en son nom et au titre du pouvoir donné par J. AUXIETTE, M. RODDE, P. YOU, C. PERRET, P. CERREJO, J. VARENNES, D. HILLIER, Y. BURNELEAU, F. BERNIER, A. LEOEUF en son nom et au titre du pouvoir donné par M.S. CAILLETEAU, L. CAILLAUD**

## **48. Rencontres de la démocratie locale à Dijon – Prise en charge des frais**

*Rapporteur : Yannick HENRY*

L'Association pour la Démocratie et l'Education Locale (ADELS) organise les dixièmes rencontres de la démocratie locale les 20 et 21 octobre 2006 à Dijon. Ces rencontres ont pour thème : « Crise sociale, crise civique : un enjeu décisif ».

Une délégation yonnaise participera à ces rencontres. Cette délégation d'élus et de fonctionnaires municipaux sera accompagnée de douze membres des conseils de quartiers et du conseil des sages ainsi que de deux étudiants, stagiaires auprès de la direction « Citoyenneté, Proximité, Tranquillité publique ».

Le coût prévisionnel de ce déplacement pour les 14 personnes extérieures à l'administration communale s'élève à 2 842 € (frais d'inscription, restauration, transport en autocar, hébergement).

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser la prise en charge de ces dépenses.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

## **49. Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Amicale du conseil des sages**

*Rapporteur : Danièle HILLIER*

Le conseil des sages se déplacera à Paris le 24 octobre 2006 pour assister à une séance de l'Assemblée nationale. Il est demandé au conseil d'attribuer à l'Amicale du conseil des sages une subvention exceptionnelle de 2 700 € afin de couvrir les frais de déplacement et de restauration.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

## **50. Convention d'objectifs entre la Ville et l'association de gestion et d'animation du centre Fuzz'Yon – Avenant n° 1 – Organisation du 20<sup>ème</sup> anniversaire de l'association**

*Rapporteur : Gilles BOURMAUD*

La Ville de La Roche-sur-Yon et l'association de gestion et d'animation du centre Fuzz'Yon sont liées par une convention d'objectifs, signée le 9 janvier 2006.

La convention s'inscrit à la fois dans la continuité des objectifs définis dans les conventions signées en 1996 et 2000 et dans la nécessité de s'inscrire plus fortement dans la politique culturelle mise en œuvre par la Ville en direction des jeunes par le développement des activités liées aux musiques actuelles.

En 2006, l'association souhaite proposer entre le 22 septembre et le 14 octobre, un programme exceptionnel de concerts et de rencontres, à l'occasion de son 20<sup>ème</sup> anniversaire. Ces événements seront organisés en remplacement du festival MICROCOSM, qui se tient habituellement durant la même période.

Afin d'organiser cette manifestation, l'association a déposé une demande de subvention à la Ville de 31 000 €, sur un budget global prévisionnel de 94 300 €.

Il est donc proposé d'accorder cette subvention et de conclure un avenant n° 1 à la convention du 9 janvier 2006.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

## **51. Convention entre la Ville et l'association « Les amis de Gédéon »**

*Rapporteur : Gilles BOURMAUD*

Suite à plusieurs réunions de réflexion et de travail sur la bande dessinée, la Ville de La Roche-sur-Yon propose à l'association « Les amis de Gédéon » un partenariat avec l'Ecole d'art municipale.

La présence de plusieurs dessinateurs de BD en Vendée (CRISSE, TRICHET, JAMI, etc) et la spécialité BD de l'association « Les amis de Gédéon » ont conduit la Ville à proposer un partenariat avec l'Ecole d'art.

Les objectifs seraient les suivants :

- l'accès pour un nouveau public à l'outil informatique au service de la BD à La Roche-sur-Yon,
- l'élaboration de planches numérisées.

Il est proposé de conclure une convention avec cette association pour une durée d'un an.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

## **52. Musée – Demande de subvention pour l'acquisition d'une œuvre d'art – Acceptation d'un don**

*Rapporteur : Françoise BERNIER*

Le musée municipal projette l'acquisition, sous réserve de l'avis favorable de la commission régionale d'acquisitions des musées, de *La Mort de Vitellius*, par Paul Baudry, pour un coût total de 1 500 €. Par ailleurs, André ROURE, descendant de la famille BAUDRY, a proposé le don au musée municipal d'un dessin représentant le frère de Paul Baudry, Auguste. Il est proposé au conseil de valider ces acquisitions et de solliciter des subventions auprès de l'Etat et de la Région.

Pour les questions 52, 53 et 56, **J.P. GALLOCHER** souhaite intervenir sur la restauration des œuvres. Il rappelle avoir demandé à plusieurs reprises une information sur les œuvres restaurées, mais rien ne lui a été fourni. Il s'interroge sur l'utilité d'enrichir les collections de la Ville par l'acquisition d'œuvres certes intéressantes, si dans le même temps on laisse se détériorer les œuvres déjà détenues par la Ville. Ainsi, il existe une œuvre de Paul Baudry dont on avait pu lire dans un rapport qu'elle était déchirée, sans savoir si depuis elle a été restaurée.

**G. BOURMAUD** indique que chaque année le musée met en œuvre un programme d'acquisition et un programme de restauration. Ce dernier est élaboré avec le concours technique et l'agrément des responsables de la Direction des musées de France. La Ville envisage même de mettre en exergue ce travail de restauration en organisant des visites. Par ailleurs, **G. BOURMAUD** s'engage à fournir les programmes de restauration des années 2004 à 2006 à J.P. GALLOCHER.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

## **53. Musée – Restauration d'œuvres – Demande de subvention**

*Rapporteur : Françoise BERNIER*

Conformément au projet scientifique et culturel du musée, il a été décidé de consacrer chaque année des crédits pour la restauration des œuvres d'art. En 2006, il est prévu de réaliser un diagnostic complet des œuvres des collections XX<sup>ème</sup> siècle du musée, principalement de la collection photographique, sous l'égide du Centre de recherche et de restauration des Musées de France. Le coût de diagnostic est estimé entre 4 000 et 5 000 €. L'Etat et la Région sont susceptibles de financer cette opération à hauteur de 50 % au titre du FRAR (Fonds Régional d'Aide à la Restauration).

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

## **54. Attribution de subventions exceptionnelles aux associations « Chœur Roland de Lassus » et « Roche Rock'n Roll »**

*Rapporteur : Gilles BOURMAUD*

L'association « Chœur Roland de Lassus », créée le 1<sup>er</sup> décembre 1972, a principalement pour but la promotion des activités artistiques et culturelles à La Roche-sur-Yon par :

- la promotion du chant choral,
- l'organisation de stages collectifs de technique vocale,
- et de stages de formation et d'interprétation aboutissant aux concerts.

L'association sollicite la Ville à hauteur de 300 € afin de couvrir les frais engagés dans l'organisation de spectacles au cours de « la Folle Journée » 2006 à La Roche-sur-Yon.

L'association « Roche Rock'n Roll », créée le 30 juillet 1997, a principalement pour but la promotion des activités artistiques et culturelles à La Roche-sur-Yon, et plus particulièrement :

- favoriser le développement et la pratique du rock'n roll, des danses standard et latines ;
- stages de formation, cours, entraînements et manifestations de danse.

L'association sollicite la Ville à hauteur de 200 € pour couvrir les frais d'organisation de son festival de fin d'année, qui s'est déroulé en juin 2006.

Il est proposé au conseil d'accorder les subventions sollicitées.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**Ne prend pas part au vote : M. LABROUSSE**

## **55. Attribution de subventions d'équipement aux associations**

*Rapporteur : Carmen BLAYOT*

En application du dispositif arrêté le 29 septembre 1999 et portant sur les dispositions applicables à l'acquisition de matériels et mobiliers par les associations, il est demandé au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur le montant des subventions d'équipement, pour l'exercice 2006, à verser aux associations dénommées ci-après :

- Association d'Animation et de Défense des Intérêts du Quartier Nord-Ouest (AADIQNO), pour un montant de 6 000 €. Cette subvention est destinée à doter le terrain d'aventure d'outils et de mobiliers pédagogiques.
- Ensemble au Val d'Ornay, pour un montant de 1 560 €. Cette subvention est destinée à l'achat d'un ordinateur.

Ces subventions relèvent des demandes dans le cadre des enveloppes de quartier et des sollicitations directes parvenues aux services municipaux de la Ville.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

## **56. Acquisition de deux œuvres d'art**

*Rapporteur : Françoise GRIVEL*

Il est demandé au conseil d'approuver l'acquisition de deux œuvres de Jean-Alain BACHELOT, artiste peintre, qui s'était inscrit dans la démarche du souvenir et de la célébration du bicentenaire de la ville. Le montant de cette acquisition s'élève à 7 000 €. Il est prévu de les exposer dans les locaux de la médiathèque.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

## **57. Terrain annexe du stade Henri Desgrange – Construction d'un terrain synthétique – Approbation du programme**

*Rapporteur : Yves ROULEAU*

Il est proposé la transformation du terrain annexe du stade Henri Desgrange, actuellement en gazon naturel, en un terrain synthétique de nouvelle génération. En effet, les pelouses artificielles composées de fibres synthétiques et de granulats de caoutchouc présentent dorénavant les caractéristiques techniques, absorption des chocs, rebonds et roulement du ballon, qui s'apparentent à celles d'un terrain naturel.

La maîtrise d'œuvre interne sera appuyée par un contrôleur technique spécifique à la réalisation des sols sportifs. Les travaux réalisés de mai à juin 2007 seront traités par voie d'appel d'offres ouvert.

L'autorisation de programme, d'un montant global estimé à 600 000 € TTC, sera financée à partir des crédits de paiement inscrits au budget de la Ville selon l'échéancier suivant :

- année 2006 : 11 000 € TTC
- année 2007 : 589 000 € TTC

Il est demandé au conseil d'approuver le programme des travaux.

Pour **Monsieur le Maire**, l'utilisation de ces matériaux est une étape importante dans la modernisation des terrains. C'est un projet important qui va permettre d'étendre les possibilités d'entraînement ; il en faudra sans doute d'autres, mais à chaque année suffit sa peine budgétaire !

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

## **58. Construction de vestiaires sportifs aux Terres Noires – Procédure négociée – Autorisation de signature des marchés**

*Rapporteur : Yves ROULEAU*

Par délibération du 31 mars 2004, le conseil municipal a approuvé le principe de construction de vestiaires sportifs aux Terres Noires, le programme des travaux et l'avant-projet sommaire (APS). La maîtrise d'œuvre est assurée par la Ville (direction Construction et Patrimoine).

Pour la réalisation de ces travaux, la Ville a lancé une procédure d'appel d'offres ouvert.

A l'issue du premier appel d'offres, le conseil municipal, dans sa séance du 5 juillet 2006, a autorisé la signature des premiers marchés.

Les lots n° 4 (Couverture zinc), 6 (Menuiseries bois-plafonds-stores), 8 (Plafonds suspendus), 10 (Enduits de façade), 11 (Peinture-Revêtements muraux) et 13 (Plomberie-Sanitaire-Chauffage-Ventilation) ont été déclarés infructueux et ont fait l'objet d'une nouvelle mise en concurrence par le biais d'une procédure de marchés négociés.

La commission d'appel d'offres réunie le 8 septembre 2006 a donc retenu les entreprises suivantes :

LOT N°	DESIGNATION	ENTREPRISES	MONTANT TTC
4	COUVERTURE ZINC	GARANDEAU	86 067,17
6	MENUISERIES BOIS PLAFONDS STORES	TERRIEN	65 379,58
8	PLAFONDS SUSPENDUS	TERRIEN	29 195,64
10	ENDUITS DE FAÇADE	GAUTIER	7 660,44
11	PEINTURE REVETEMENTS MURAUX	PELGROM	12 597,38
13	PLOMBERIE SANITAIRE CHAUFFAGE VENTILATION	ROBIN	135 148,00

Le conseil est appelé à autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés correspondants.

#### QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

### **59. Extension de la salle de squash des Terres Noires – Approbation de l'avant-projet définitif – Avenant n° 1 à la convention d'offre de concours du 15 novembre 2005 avec le Squash Yonnais – Modification de la durée de location des deux courts**

*Rapporteur : Yves ROULEAU*

Par délibération du 9 novembre 2005, le conseil municipal a approuvé le principe de l'extension de la salle de squash et le processus selon lequel l'ouvrage sera réalisé, accepté l'offre de concours du Squash Yonnais pour cette opération pour un montant maximum de 40 000 € (mandatement échelonné sur 3 périodes) et approuvé le principe d'une location des 2 nouveaux courts pour un loyer annuel de 17 500 € sur une durée de 15 ans.

Il est proposé d'approuver l'APD pour ces travaux. L'estimation définitive du coût des travaux au stade des études APD est de 283 970 € HT pour un coût total de l'opération estimé à 335 130 € HT. Un avenant au contrat de maîtrise d'œuvre tenant compte de cette estimation définitive et arrêtant les forfaits de rémunération à 29 323,87 € HT est également soumis au conseil.

Par ailleurs, conformément à une demande écrite du Squash Yonnais en date du 26 juin dernier, il sera proposé au conseil municipal le versement de la participation financière du club de 40 000 € après la réception des travaux et de fixer la durée de la location des deux nouveaux courts à 17 ans pour un loyer annuel de 17 120 €.

#### QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

### **60. Attribution d'une subvention exceptionnelle au HOGLY**

*Rapporteur : Yves ROULEAU*

A l'issue de la première partie de son championnat 2005-2006 de Nationale 2 de hockey sur glace, le Hockey Glace Yonnais (HOGLY) s'est qualifié pour les phases de play-off qui l'ont conduit à se déplacer à Nice, Belfort, Chambéry, Reims et, au regard des excellents résultats sportifs enregistrés contre ces clubs, à disputer en matchs aller-retour les demi-finales de cette épreuve contre Tours.

Après examen du dossier présenté, il est proposé au conseil municipal l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 25 000 € au Hockey Club Yonnais afin de couvrir les dépenses complémentaires de transport, d'hébergement, de restauration et de prolongation de contrat pour certains joueurs de l'équipe, occasionnées par sa participation au play-off.

#### QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

### **61. Désignation d'un représentant de la Ville au conseil d'administration de l'Association pour la promotion et la gestion du canal local CANAL 15**

*Rapporteur : Yolande BURNELEAU*

Yann HELARY, conseiller municipal, a fait part de son souhait de mettre fin à ses fonctions d'administrateur au sein de l'Association pour la promotion et la gestion du canal local CANAL 15.

Il est proposé au conseil municipal de désigner Angie LEBOEUF, adjointe, pour représenter la Ville au sein du conseil d'administration de l'association.

**Y. BURNELEAU** fait la déclaration suivante :

« Canal 15 sera prochainement diffusé sur le réseau hertzien, décision du CSA qui lui a accordé le canal 32 en fréquence partagée. Il deviendra un média commun à la ville centre et à la couronne yonnaise pour un potentiel de téléspectateurs pouvant aller jusqu'à 180 000. Cette victoire s'est faite grâce au fonctionnement démocratique de cette association qui a passé une convention d'objectifs et de moyens avec la Ville. Le conseil d'administration de CANAL 15 a porté et soutenu le dossier qui lui a permis de décrocher la fréquence. Les échanges y sont riches et chacun de ses membres contribue à soutenir le fonctionnement, les choix d'orientation et le soutien au personnel. Le conseil d'administration de CANAL 15 est composé de trois collèges, un collège des membres fondateurs au nombre de 6 désignés par le conseil municipal (4 élus, un président, une vice-présidente ; les élus qui assistent à ses travaux étaient Mme Françoise BERNIER, Yann HELARY, moi-même et M. CAILLAUD) ; un collège des membres actifs, personnes morales qui représentent la Mutuelle de Vendée, la FOL et l'ACYAQ ; un collège d'adhérents qui représentent les citoyens yonnais, au nombre de 4. Ce CA se réunit tous les deux mois. Je vous annonce que l'assemblée générale de CANAL 15 est prévue le 18 octobre. En ce moment, CANAL 15 retravaille son projet, au regard du CSA, pour être en phase avec la fréquence partagée. »

Pour **Monsieur le Maire**, le dossier est bien engagé mais doit encore être finalisé.

**QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **62. Aide d'urgence à AL YAMOUN dans le cadre de l'appel lancé par le Réseau de Coopération Décentralisée pour la Palestine**

*Rapporteur : Fabrice ORDONNEAU*

La Ville de La Roche-sur-Yon est engagée dans un partenariat de coopération décentralisée avec la commune palestinienne de Al Yamoun depuis 1996. A ce titre, La Roche-sur-Yon est membre du Réseau de Coopération Décentralisée pour la Palestine (RCDP), réseau de collectivités françaises en partenariat avec La Palestine.

Aujourd'hui, La Palestine connaît une véritable crise humanitaire du fait des retards dans la mise en place des mécanismes d'aide annoncés par l'Union européenne. Depuis la dernière visite du maire de Al Yamoun en juin dernier à La Roche-sur-Yon, la situation s'est encore dégradée, ajoutant au fait que les collectivités locales palestiniennes sont déjà en situation de faillite. Les salaires ne sont plus versés depuis mars dernier. Les conséquences du conflit déclenché en août dernier entre Israël et le Liban ont conduit le Réseau de coopération décentralisée pour la Palestine (RCDP) à lancer un appel d'aide humanitaire d'urgence pour les collectivités palestiniennes. Une opération « Un bateau pour Gaza » a été également proposé en vue de sortir la Palestine du silence dont elle est l'objet depuis le conflit au Liban et de rompre le blocus auquel elle est confrontée en mobilisant une aide d'urgence.

Ce fonds aura pour vocation de faire face à l'urgence absolue à laquelle les collectivités palestiniennes sont confrontées. L'aide financière des collectivités françaises sera versée et gérée par le RCDP aux collectivités palestiniennes. La Roche-sur-Yon s'est assurée que le RCDP versera la somme votée par le conseil municipal yonnais en priorité à sa ville partenaire, Al Yamoun. Les besoins exprimés sont consécutifs au blocus israélien et aux incursions militaires qui ont détruit de nombreuses infrastructures palestiniennes (rues, ponts, centrales électriques, dépôts de carburants, bâtiments publics, hôpitaux...).

Les besoins de la commune de Al Yamoun pour surmonter les difficultés actuelles et pour les mois à venir sont les suivants (ces besoins sont conformes avec les priorités relevées sur place par le RCDP) :

- achat de carburants : gazole et huile de machines = 13 500 shekels / mois soit 2 411 euros.
- entretien des véhicules de la mairie (véhicules de ramassage des déchets, excavateurs, tracteurs...) : 1 800 shekels soit 322 euros / mois.
- réparation et entretien du réseau électrique : 7 500 shekels/ mois soit 1 340 euros / mois.
- hygiène et sécurité sanitaire : achat de produits pour l'éradication de nuisibles (souris, chiens, serpents, etc) : 1 700 shekels soit 304 euros / mois.

Besoins classés comme urgents en réparation et maintenance :

- routes internes : 2 000 shekels soit 358 euros / mois.
- écoles et des bâtiments publiques : 5 000 shekels soit 893 euros / mois.
- ordinateurs, logiciels, matériels des bureaux et de la bibliothèque : 2 200 shekels / mois soit 393 euros / mois.

Il est proposé au conseil municipal d'accepter le principe d'aide d'urgence, d'accorder et de verser une aide financière de 10 000 € (dix mille euros) au RCDP à destination de la commune de Al Yamoun. Il appartiendra au conseil municipal de Al Yamoun d'utiliser au mieux ces fonds afin de palier les difficultés de fonctionnement de la commune.

**Monsieur le Maire** signale qu'un des artistes présents pour le concert « D'une seule voix », au Manège –dont c'était le premier concert en France-, a été tué par une roquette en Galilée. C'est un territoire qui vit effectivement quelque chose de terrible. Ceci étant, travailler avec Al Yamoun dans ces conditions là est particulièrement complexe. Il faut donc les soutenir.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Un livre relatif aux actes du colloque qui a eu lieu lors du Bicentenaire est distribué à l'ensemble des élus.

**Décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de la délégation accordée par le conseil municipal au titre de l'article L 2122.22 du code général des collectivités locales. (Annexe n° 1)**

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 50.**

**Le Maire**

**Pierre REGNAULT**